

Forêts de Haute Valeur pour la Conservation (FHVC)

Scierie Opitciwan
UAF 26-51 et Réserve forestière 43-001

Processus et résultats

En réponse à la Norme Boréale du Forest Stewardship Council (FSC)
Principe 9



Rapport préparé par
Jean-François Légaré, ing.f., GFG-Camint et
Antoine Larochelle-Benoît ing.f., Scierie Opitciwan

Révision externe réalisée par
Élisabeth Bussièrès, M. Env.

Version du 19 novembre 2012
Mise à jour : août 2019 par Marie-Hélène Sauvé, ing.f. SCSO



Table des matières

1	Introduction	1
2	Définition du concept de FHVC.....	1
3	Description du territoire	2
3.1	Localisation	3
3.2	Superficie.....	3
3.3	Réseau hydrographique.....	4
3.4	Caractéristiques biophysiques.....	4
4	Identification des FHVC	5
4.1	Méthodologie	6
4.2	Informations analysées	7
5	Résultats de l'identification des FHVC	7
5.1	CATÉGORIE I	13
5.1.1	Espèces menacées et vulnérables (Question1)	13
	Martinet Ramoneur	14
	Moucherolle à côté olive.....	14
	Paruline du Canada.....	14
	Quiscale rouilleux.....	14
5.1.2	Concentration d'espèces endémiques (Question 2)	17
5.1.3	Concentration saisonnière d'espèces fauniques (Question 3)	18
5.1.4	Habitats essentiels d'espèces d'importance régionale (Question 4)	18
5.1.4.1	Les habitats fauniques	18
5.1.4.2	Les sites fauniques d'intérêt (SFI).....	19
5.1.4.3	Les vieilles forêts et refuges biologiques.....	20
5.1.4.4	Les milieux humides	22
5.1.5	Espèces marginales ou à la limite de leur aire de répartition naturelle (Question 5)	27
5.1.6	Les Aires de conservation (Question 6)	27
5.2	CATÉGORIE II	28

5.2.1	Écosystèmes vastes, non fragmentés et rares (Question 7 et 10)	29
5.2.1.1	Grands paysages forestiers d'importance mondiale, nationale ou régionale (Question 7)	29
5.2.1.2	Grands écosystème forestier à l'échelle du paysage (Question 10) ...	29
5.3	CATÉGORIE III.....	31
5.3.1	Écosystèmes diversifiés, uniques, rares ou en déclin (Question 8, 9 et 11).....	31
5.3.1.1	Refuges biologiques et vieilles forêts	31
5.3.1.2	Écosystème forestier exceptionnel	31
5.3.1.3	Site géologique exceptionnel	33
5.4	CATÉGORIE IV.....	33
5.4.1	Source d'eau potable (Question 12).....	33
5.4.2	Service écologique majeur (Question 13)	33
5.4.3	Contrôle de l'érosion (Question 14).....	33
5.5	CATÉGORIE V.....	34
5.5.1	Besoins de base des collectivités (Question 15).....	34
5.5.2	Importance des paysages forestiers sur l'agriculture ou la pêche	35
5.6	CATÉGORIE VI.....	36
5.6.1	Identité culturelle traditionnelle des collectivités locales (Question 17)	36
6	Synthèse des forêts de haute valeur pour la conservation	39
7	Programme de suivi des FHVC et de leurs valeurs	42
8	Consultation des parties intéressées	42
9	Références	43

Table des figures

Figure 1 Carte de localisation de l'UAF 26-51 et de la réserve forestière 43-001	3
Figure 2 Carte du réseau hydrographique de l'UAF 26-51 et de la réserve forestière 43-001.....	4
Figure 3 Carte des domaines bioclimatiques pour l'aire d'étude.....	5
Figure 4 Espèce en péril (Pygargues à tête blanche)	16
Figure 5 Espèce en péril (Utriculaire à fleurie inversé).....	17
Figure 6 Habitats fauniques (héronnière)	19
Figure 7 Site faunique d'intérêt.....	20
Figure 8 Refuges biologiques.....	21
Figure 9 Les refuges biologiques de la 43-001	22
Figure 10 Milieux humides	23
Figure 11 MHI UAF 026-51	24
Figure 12 MHI ED 43-001 bloc est	25
Figure 13 MHI ED 43-001 bloc ouest	26
Figure 14 Aires protégées de la 43-001.....	28
Figure 15 Massif forestier.....	30
Figure 16 Projet d'écosystème forestier exceptionnel.....	32
Figure 17 Aire d'hivernage pour les orignaux.....	35
Figure 18 Identification des FHVC sur l'ED 43-001, incluant les bandes de protection (rose)	36
Figure 19 Site à valeurs culturelles pour les collectivités	38
Figure 20 Localisation des FHVC sur le territoire de l'UAF 26-51 et de la réserve forestière 43-001	41

Table des tableaux

Tableau 1 Processus d'identification des FHVC	9
Tableau 2 Définitions des statuts des espèces en péril	13
Tableau 3 Liste des espèces fauniques en péril pour l'aire d'étude	14
Tableau 4 Liste des espèces floristiques en péril.....	15
Tableau 5 Habitats cartographiés (FHVC).....	15
Tableau 6 Liste des espèces endémiques au Québec.....	17
Tableau 7 Modalités d'intervention pour les habitats essentiels.....	26
Tableau 8 Caractéristiques des principales aires de conservation (aires protégées).....	27
Tableau 9 Modalités d'intervention pour les habitats essentiels.....	28
Tableau 10 Modalités d'intervention pour les grands écosystèmes forestiers (massifs forestiers)	30
Tableau 11 Modalités d'intervention pour les écosystèmes diversifiés, uniques, rares ou en déclin	32
Tableau 12 Modalités d'intervention pour les sites essentiels à la subsistance des communautés.....	35
Tableau 13 Sélection des valeurs socioculturelles et touristiques	37
Tableau 14 Modalités d'intervention pour les valeurs culturelles des collectivités.....	38
Tableau 15 Synthèse des FHVC.....	39



1 Introduction

Scierie Opitciwan a entrepris une démarche visant à implanter sur son unité d'aménagement forestier (UAF) 26-51 et sa réserve forestière (entente de délégation) 43-001 une certification d'aménagement forestier durable répondant aux exigences de la norme boréale du Forest Stewardship Council (FSC).

Dans le cadre de cette démarche, l'identification des forêts de haute valeur de conservation (FHVC), concept propre au FSC (principe 9), représente une étape déterminante dans l'obtention de cette certification. L'identification des FHVC doit suivre un processus bien documenté grâce, entre autres, au cadre d'évaluation que propose la norme. Le concept met l'accent sur les valeurs environnementales, sociales ou culturelles qui confèrent à une forêt une importance exceptionnelle. Contrairement aux aires protégées où les interventions industrielles sont interdites, le concept des FHVC vise l'aménagement des forêts dans le but de conserver, voire d'accroître leur haute valeur pour la conservation (HVC). C'est-à-dire que des interventions forestières peuvent avoir lieu tant et aussi longtemps qu'elles ne mettent pas en péril les HVC.

La portée du présent rapport se limite aux FHVC. Dans un premier temps, le rapport décrit le processus qui a été mis en place pour sélectionner les secteurs où des valeurs exceptionnelles ont été identifiées. Il localise ensuite les sites d'intérêt en précisant les mesures retenues pour assurer leur préservation. Pour réaliser cet exercice, Scierie Opitciwan a eu recours à l'expertise de différents spécialistes selon les enjeux traités. La communauté atikamek d'Opitciwan et les principaux utilisateurs du territoire ont été consultés. Ce document sera mis à jour sur une base annuelle par l'équipe d'aménagement de la Scierie Opitciwan. Il est disponible sur demande ou au bureau de la Scierie Opitciwan.

2 Définition du concept de FHVC

Voici la définition de forêt de haute valeur de conservation telle qu'adoptée par le FSC.

« Les forêts de haute valeur pour la conservation sont celles qui possèdent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- a) aires boisées qui, à l'échelle mondiale, nationale ou régionale, présentent des concentrations de valeurs qui contribuent à la biodiversité (endémisme, réserves naturelles, espèces menacées ou vulnérables) ou de vastes forêts à l'échelle du paysage qui abritent une unité d'aménagement ou qui en font partie, et à



- l'intérieur desquelles vivent en abondance des populations viables de plusieurs, voire de toutes les espèces naturelles et ce, selon un modèle de distribution naturelle;
- b) aires boisées qui abritent des écosystèmes menacés et rares ou qui en font partie;
 - c) aires boisées qui comportent des éléments naturels qui, en circonstances critiques, s'avèrent essentiels (protection des bassins hydrographiques, contrôle de l'érosion);
 - d) aires boisées qui s'avèrent essentielles pour répondre aux besoins des communautés locales (subsistance, santé, etc.) ou de l'identité culturelle traditionnelle des communautés locales (domaines d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse qui ont été cernés en collaboration avec ces communautés locales). »

Le concept met l'accent sur les valeurs environnementales, sociales et/ou culturelles qui confèrent à une forêt donnée une importance exceptionnelle. Le principe 9 vise la gestion de ces forêts afin de conserver, voire d'accroître leur haute valeur pour la conservation.

Une composante importante de la gestion des FHVC est l'application d'une « approche de précaution » afin de garantir la préservation de ces valeurs. Cette approche peut s'appliquer à différentes étapes :

- lors de l'identification des FHVC :
- lors de la détermination des prescriptions d'aménagement appropriées;
- lors de la gestion des FHVC;
- lors du suivi pour assurer la viabilité à long terme des valeurs de conservation.

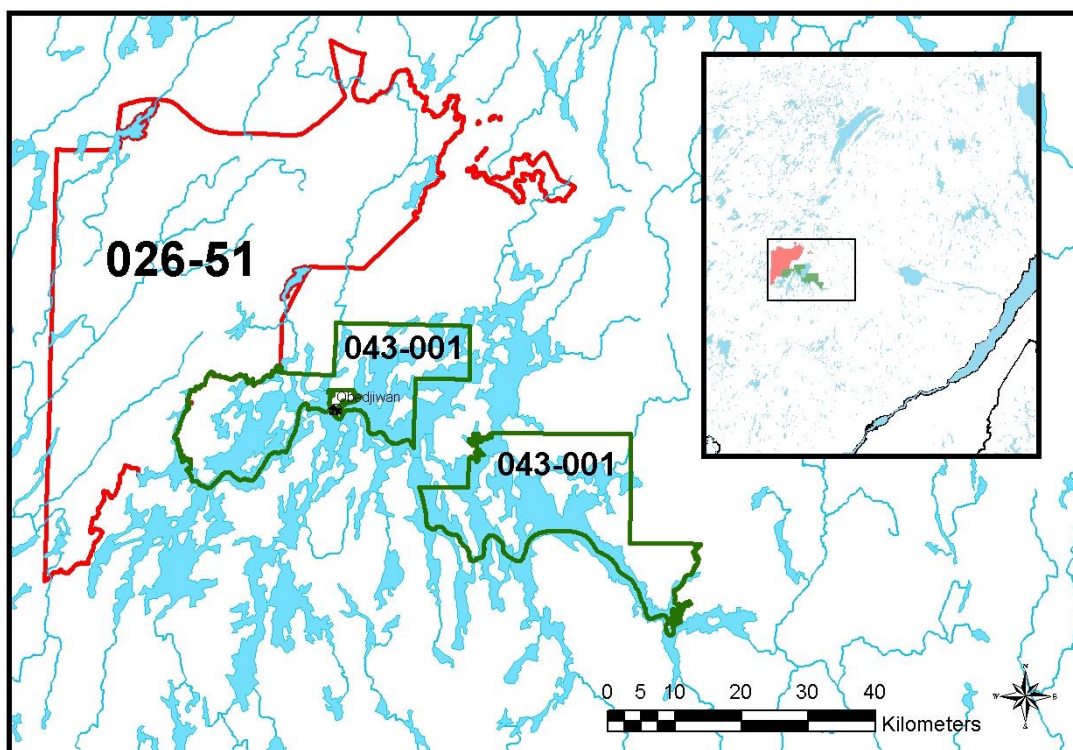
3 Description du territoire

Afin d'établir un cadre au travail réalisé, une brève description de l'aire d'étude est présentée. Les plans d'aménagement forestiers intégrée tactique (PAFIT) de l'UAF 26-51 et de la réserve forestière 43-001 peuvent être consultés en tant que référence principale pour plus de détails sur la description territoriale.

3.1 Localisation

L'UAF 26-51 et la réserve forestière 43-001 sont situées en Haute-Mauricie au nord du réservoir Gouin dans une région très éloignée des agglomérations civiles. Les deux territoires sont principalement occupés par la nation des Attikameks, plus précisément, par la communauté Attikamek d'Obédiwan. La figure 1 présente la localisation de l'UAF 26-51 et de la réserve forestière 43-001.

Figure 1 Carte de localisation de l'UAF 26-51 et de la réserve forestière 43-001



3.2 Superficie

La superficie totale du périmètre de l'UAF 026-51 est de 225 796 ha. En soustrayant les superficies des lacs et des cours d'eau (22 265 ha), ainsi que celle des dénudés humides (33 031 ha), la superficie destinée à la production forestière représente près de 70 % de l'UAF (156 313 ha).

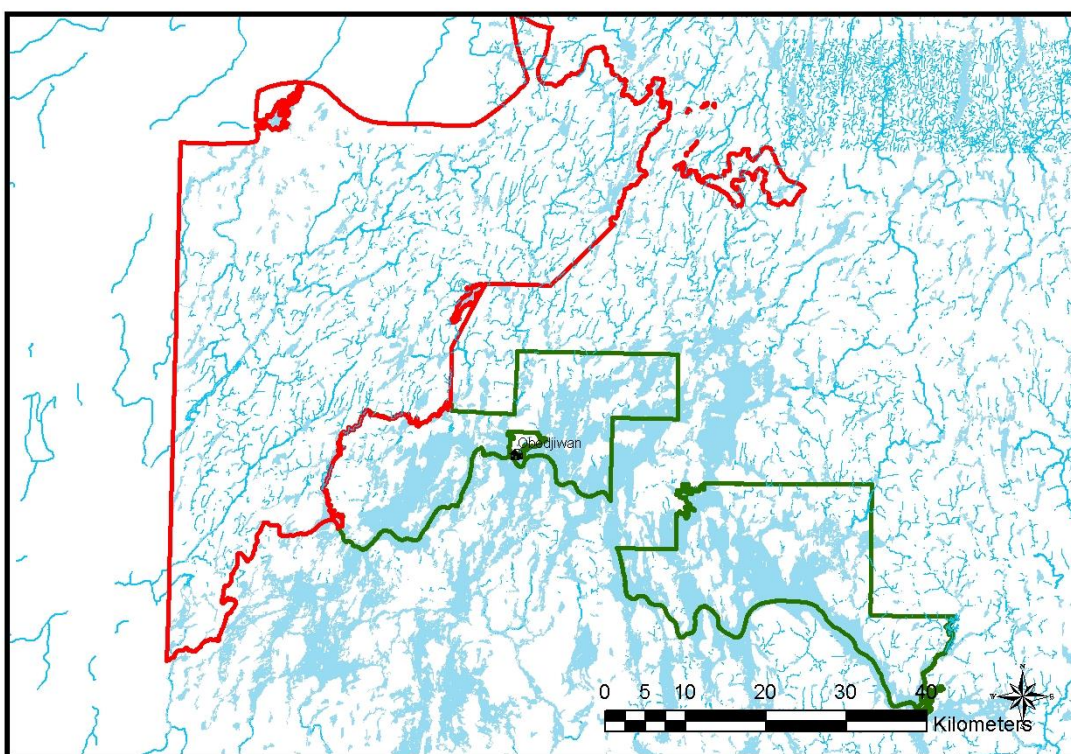
La réserve forestière est composée principalement de deux grands blocs d'une superficie totale de 52 305 ha. La superficie forestière productive est de 44 950 ha. Plus de 34 % de la superficie productive est localisée sur des îles qui constituent une partie du réservoir Gouin.

3.3 Réseau hydrographique

L'ensemble du réseau hydrographique de l'UAF 26-51 est principalement composé de lacs et de petits et moyens cours d'eau. Ceux-ci occupent 14 % de la superficie totale de l'UAF.

La réserve forestière est située au cœur du réservoir Gouin dont près du tiers de la superficie est situé sur des îles. Le réservoir est considéré comme la source de la rivière Saint-Maurice puisque situé à la limite ouest du bassin versant de cette dernière (figure 2).

Figure 2 Carte du réseau hydrographique de l'UAF 26-51 et de la réserve forestière 43-001



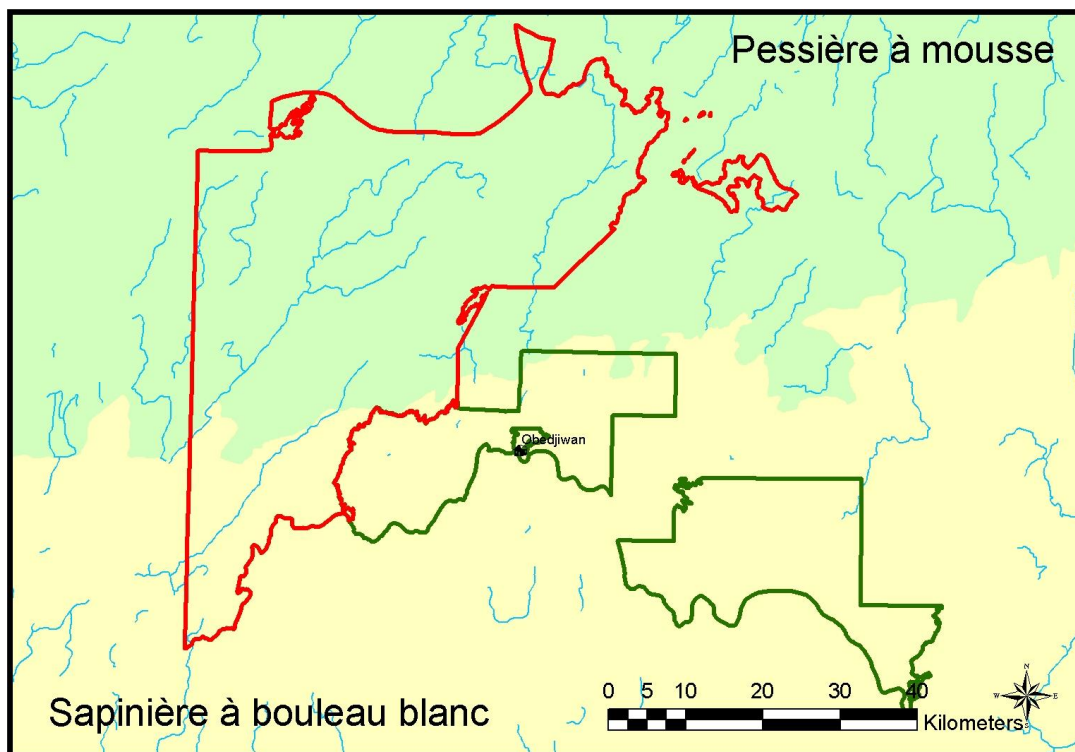
3.4 Caractéristiques biophysiques

L'UAF 026-51 est située dans les sous-domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc de l'ouest et de la pessière à mousse de l'ouest (figure 3). Elle possède un couvert forestier principalement composé d'essences résineuses dont la principale est l'épinette noire. Le couvert résineux représente 86,6 % du volume marchand total de toutes les essences commerciales de l'UAF contre seulement 13,4 % pour les essences feuillues.

La réserve forestière est située dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc de l'ouest. Les peuplements résineux occupent approximativement 61 %

du couvert forestier, tandis que les peuplements de type mélangé et feuillu couvrent respectivement 27% et 3% du territoire. Les peuplements en voie de régénération occupent le 9% restant.

Figure 3 Carte des domaines bioclimatiques pour l'aire d'étude



4 Identification des FHVC

La première étape du processus d'identification des FHVC consiste à identifier les valeurs exceptionnelles présentes sur le territoire et localiser les secteurs d'intérêt. Ce travail fut confié à la firme d'expert-conseil en certification forestière GFG-Camint. L'activité initiale d'identification des FHVC s'est déroulée à Roberval le 2 mai 2012. Bien que ce travail visait à satisfaire les exigences du principe 9 de la norme FSC, l'objectif était avant tout de se doter de données de base essentielles pour poursuivre ultérieurement la réflexion, et ce, jusqu'à l'obtention d'un résultat qui puisse faire consensus parmi les parties intéressées, notamment auprès de la communauté autochtone d'Obedjiwan.

L'identification des FHVC a été réalisée suivant le Cadre national d'évaluation des forêts de haute valeur pour la conservation du FSC, norme boréale nationale. La quête



d'information pour répertorier les hautes valeurs s'est donc portée sur une collecte d'information élargie couvrant le côté social, environnemental, autochtone et économique.

4.1 Méthodologie

Les travaux présentés dans ce rapport répondent aux critères du Principe 9 de la Norme FSC –boréale nationale.

Principe No9 – FORÊTS DE HAUTE VALEUR POUR LA CONSERVATION

Les activités d'aménagement dans les forêts de haute valeur pour la conservation doivent sauvegarder ou améliorer les caractéristiques qui définissent ces forêts. Les décisions les concernant doivent être prises dans le contexte du principe de précaution.

Afin de procéder à l'identification des FHVC de façon crédible, deux guides de références ont été utilisés :

- L'annexe 5 de la norme FSC boréale nationale¹
- Le guide «High Conservation Value Forest-Support Document (novembre 2005)» produit par la WWF-Canada.²

L'annexe 5 de la norme FSC –Boréale nationale a premièrement été utilisée pour choisir l'information qui allait constituer la liste de données à recueillir pour l'activité d'identification. Cette liste se voulait exhaustive et constituait la base de l'information à réunir pour l'identification des hautes valeurs. À cette fin, les six catégories présentées à l'annexe E ont été étudiées :

- **Catégorie 1** : Aires boisées qui, à l'échelle mondiale, nationale ou régionale, présentent des concentrations de valeurs qui contribuent à la biodiversité (endémisme, espèces menacées, réserves naturelles)
- **Catégorie 2** : Aires boisées qui, à l'échelle mondiale, nationale ou régionale, présentent de vastes forêts à l'échelle du paysage qui abritent une unité d'aménagement ou qui en font partie, et à l'intérieur desquelles vivent en abondance des populations viables de plusieurs, voire de toutes les espèces naturelles et ce, selon un modèle naturel de répartition et d'abondance.

¹ FSC 2007. Norme de certification pour la région des Grands Lacs / Saint-Laurent. Annexe E : High Conservation Value Forest Assessment Framework - GLSL (page 50 à 60). Forest Stewardship Council du Canada, Toronto, Canada.

²http://www.wwf.ca/newsroom/reports/forests_freshwater/hcvf.cfm



- **Catégorie 3** : Aires boisées qui sont dans des écosystèmes en péril ou qui abritent des espèces préoccupantes, menacées ou en voie de disparition.
- **Catégorie 4** : Aires boisées qui comportent des éléments naturels qui, en circonstances critiques, s'avèrent essentielles (protection des bassins hydrographiques, contrôle de l'érosion)
- **Catégorie 5** : Aires boisées qui s'avèrent essentielles pour répondre aux besoins des collectivités locales (ex : subsistance, santé, etc.)
- **Catégorie 6** : Aires boisées qui s'avèrent essentielles à l'identité culturelle traditionnelle des collectivités locales (aires d'importance culturelle, économique, ou religieuse qui ont été déterminées en collaboration avec les collectivités locales)

Dans un deuxième temps, l'annexe 5 a servi de cadre global pour structurer l'activité d'identification et de guide pour répertorier les hautes valeurs présentes sur le territoire. Elle a permis de dresser une liste de questions aidant à reconnaître la présence de valeurs particulières menant à une identification définitive de FHVC.

Le guide «High Conservation Value Forest Support Document» produit par la WWF-Canada a aidé à compléter le cadre d'identification des FHVC proposé à l'annexe 5. Le guide permet une juste compréhension des intentions du Principe 9 du FSC sur les FHVC. A cet effet, il sert à ce titre de guide dans les choix d'aménagement proposés pour chacune des hautes valeurs identifiées et permet d'étayer une méthode de suivi pour ces mêmes valeurs afin d'assurer leur maintien à long terme.

4.2 Informations analysées

Une série de valeurs potentielles a été analysée afin de permettre l'identification des FHVC. L'équipe de Scierie Opitciwan a été la première source d'information contactée pour l'identification des hautes valeurs. La consultation de divers membres de la communauté atikamek d'Opitciwan et de spécialistes (MRN, MDDEFP, consultants, biologistes), a permis de cibler des zones sensibles à l'aménagement forestier d'un point de vue social, environnemental et culturel. Des modalités d'intervention ont ensuite été élaborées afin de protéger ou améliorer les valeurs identifiées.

5 Résultats de l'identification des FHVC

Les FHVC retenues présentent principalement des caractéristiques qui ont une importance régionale, parfois provinciale. Certaines des caractéristiques identifiées sont même significatives à un point de vue national, bien que leur importance première reste



plus régionalisée. Aucune zone d'importance ou d'envergure internationale n'a été répertoriée sur le territoire à l'étude. Les recherches suivantes justifient ce constat :

L'UAF 26-51 et la réserve forestière 43-001 ne font actuellement pas partie...

...d'un territoire considéré comme un « BiodiversityHotspots » de la planète identifié par l'organisme Conservation International.³

...des régions du « Global 200 » identifié par le WWF comme étant une importante source de biodiversité.⁴

...d'une réserve, d'une aire protégée ou d'un parc reconnu par le réseau des gouvernements canadien et québécois.⁵

...d'une zone de terre humide d'importance internationale identifiée par le RAMSAR.⁶

...d'une réserve de biosphère ou du patrimoine mondial, culturel et naturel identifié par l'UNESCO.⁷

...d'un refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) répertorié par Environnement Canada.⁸

Les résultats de la démarche sont présentés au tableau 1 et ils sont organisés selon les 6 catégories de FHVC proposées par la Norme FSC. **La liste finale des FHVC et leurs modalités d'intervention apparaissent ci-dessous de même qu'à la section 5 dans le tableau synthèse d'identification des FHVC.**

³ http://biodiversityhotspots.org/xp/Hotspots/hotspots_by_region/Pages/default.aspx

⁴ <http://www.worldwildlife.org/science/ecoregions/global200.html>

⁵ http://www.pc.gc.ca/progs/np-pn/recherche-search_f.asp?p=1 et

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm

⁶ <http://ramsar.wetlands.org/>

⁷ <http://whc.unesco.org/fr/apropos/>

⁸ <http://www.qc.ec.gc.ca/faune/faune/html/rom.html>

Tableau 1 Processus d'identification des FHVC

No question	Les 19 questions selon le cadre systématique FSC	Valeur	FHVC en lien avec la question
1	Est ce que la forêt abrite des espèces en péril ou un habitat potentiel d'espèces en péril selon la liste des autorités internationales ou territoriales/provinciales?	Carcajou (menacé) + 5 espèces vulnérables 26 espèces susceptibles	Pygargue à tête blanche Aigle royal Ombre chevalier oquassa Utriculaire à fleur inversée
2	Est-ce que la forêt abrite une concentration d'espèces endémiques qui sont importantes à l'échelle mondiale nationale ou régionale?	Ombre chevalier <i>oquassa</i>	Cette espèce ne possède aucune mesure de protection spécifique (autre que celles mises en place pour toutes les espèces aquatiques/ SFI).
3	Est-ce que la forêt comporte un habitat essentiel abritant une concentration saisonnière d'espèces d'importance mondiale, nationale ou régionale?	Plusieurs espèces de sauvagines	Les zones abritant ces espèces ne sont pas reconnues à l'échelle régionale et nationale comme des habitats essentiels en péril.
4	Est-ce que la forêt comporte un habitat essentiel d'espèces d'importance régionale?	Aire de confinement du cerf de Virginie, héronnière, vasière, habitat du rat musqué, aire de concentration d'oiseaux aquatiques, vieilles forêts, etc.	Héronnières Frayères Refuges biologiques Milieus humides
5	Est-ce que la forêt abrite des espèces aux limites de leur aire de distribution naturelle ou des populations marginales.	S.O.	L'aire à l'étude n'abrite aucune espèce qui se trouve à la limite de son aire de distribution ou des populations marginales

No question	Les 19 questions selon le cadre systématique FSC	Valeur	FHVC en lien avec la question
6	La forêt se trouve-t-elle à l'intérieur ou à proximité d'une aire de conservation, ou contient-elle une aire de conservation : a) désignée par une autorité internationale b) Désignée juridiquement ou proposée par des organismes législatifs fédéraux, provinciaux, territoriaux... C) comprise dans des plan d'utilisation du territoire ou de conservation de portée.	Réserves de biodiversité	Réserves de biodiversité Aires protégées
7	Est-ce que la forêt constitue un paysage forestier d'importance mondiale, nationale ou régionale, ou fait-elle partie de ce genre de paysage qui abrite des populations de la plupart des espèces indigènes et un habitat suffisant assurant la survie à long terme des espèces?	Des blocs de forêts non fragmentés de plus de 50 000 ha	Aucun bloc de forêt de plus de 50 000 ha ne se trouve dans l'aire à l'étude
8	Est-ce que la forêt abrite des écosystèmes naturels rares?	Refuges biologiques et vieilles forêts	Refuges biologiques Écosystème forestier exceptionnel (Lac Simard)
9	Y a-t-il des écosystèmes forestiers diversifiées ou uniques d'importance nationale/régionale ?	Écosystème forestier exceptionnel Site géologique exceptionnel	
10	Est ce que les grands écosystèmes forestiers à l'échelle du paysage son rares ou absentes de la région ou dans l'écorégion?	Blocs non-fragmentés de plus de 1000 ha	Grandes forêts non fragmentées (massif forestier)

No question	Les 19 questions selon le cadre systématique FSC	Valeur	FHVC en lien avec la question
11	Y a-t-il des écosystèmes forestiers diversifiés ou Forêt de haute valeur de conservation uniques d'importance nationale/régionale?	Refuges biologiques et vieilles forêts Écosystème forestier exceptionnel Site géologique exceptionnel	Refuges biologiques Écosystème forestier exceptionnel (Lac Simard)
12	Est-ce que la forêt fournit une source d'eau potable importante?	Non	Aucune source d'eau potable exploitée et desservant une collectivité n'est localisée sur le territoire
13	Y a-t-il des forêts qui fournissent un service écologique majeur en agissant comme atténuateur en cas d'inondation, et/ou de sécheresse, en régulant les débits des cours d'eau et la qualité de l'eau ?	Non	Aucune zone n'a été identifiée comme telle
14	Ya-t-il des forêts qui ont une importance essentielle pour le contrôle de l'érosion?	Non	Aucune zone n'a été identifiée comme telle
15	Y a-t-il des forêts qui forment une barrière essentielle contre les incendies dévastateurs?	Non	Ne s'applique pas aux écosystèmes forestiers du Canada
16	Y a-t-il des paysages forestiers qui ont un impact majeur sur l'agriculture ou la pêche?	Pêche récréative	Bandes de protection (SFI) frayères
17	Y a-t-il des communautés locales ou quelqu'un dans la communauté qui utilise la forêt pour des besoins de base/gagne-pain?	Chasse/pêche/loisir	Aire d'hivernage pour les orignaux

No question	Les 19 questions selon le cadre systématique FSC	Valeur	FHVC en lien avec la question
18	Est-ce que l'identité culturelle traditionnelle de la communauté locale est particulièrement tributaire d'une aire boisée en particulier?	Site d'observation Site et secteur archéologiques Camping aménagé et semi-aménagé Camping rustique Parcours aménagé de canot-camping Site de récréation et de plein air Circuit panoramique	Site de sépulture autochtone Site archéologique
19	Superposition des valeurs qui individuellement ne répondaient pas aux critères.	Non	Aucune zone n'a été identifiée comme telle



5.1 CATÉGORIE I

Aires boisées qui, à l'échelle mondiale, nationale ou régionale, présentent des concentrations de valeurs qui contribuent à la biodiversité (endémisme, réserves naturelles, espèces menacées)

5.1.1 Espèces menacées et vulnérables (Question1)

Une liste des espèces en situation précaire susceptibles de se retrouver sur le territoire a été réalisée à partir de la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, avril 2012). Par la suite, les spécialistes Hubert Plamondon du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et Yves Robitaille du Ministère des Ressources naturelles (MRN) ont été consultés afin d'identifier et valider les occurrences connues dans l'aire d'étude. Une dernière vérification a été réalisée auprès du projet Atikamekw Mikisiw qui avait pour mission d'identifier les espèces menacées présentes sur le territoire atikamekw.

Il est à noter que les données du CDPNQ et des différents ministères sont basées sur des observations et non sur un inventaire exhaustif. Par conséquent, elles signifient qu'il peut y avoir d'autres espèces menacées ou vulnérables sur le territoire.

Trois nids de pygargue à tête blanche et un habitat de l'utriculaire à fleur inversée ont été identifiés (figures 4 et 5). Les nids de pygargue à tête blanche sont soumis à des plans de protection spécifiques développés par le MRN. Par contre, l'utriculaire à fleur inversée ne possède aucun plan de protection spécifique. Scierie Opitciwan a donc décidé d'appliquer une mesure de protection préventive qui consiste à protéger les bandes riveraines et en interdire la récolte à l'endroit où l'espèce a été identifiée. Une attention particulière est aussi portée aux bandes riveraines traitées; seuls les premiers 7-8 m de la bande riveraine sont traités et aucun passage de machinerie n'y est permis (RADF) (tableaux 2, 3, 4 et 5).

Lors de la formation annuelle, les employés et les entrepreneurs sont sensibilisés à l'identification des espèces en péril susceptibles de se retrouver sur le territoire et à la façon de les déclarer aux responsables de l'aménagement.

Tableau 2 Définitions des statuts des espèces en péril

Définitions des statuts des espèces en péril	
En voie de disparition (VD)	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente (COSEPSAC).
Menacées (M)	Toute espèce sauvage dont la disparition est appréhendée.

Vulnérable (V)	Toute espèce sauvage dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.
Susceptible (S)	Espèce sauvage susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV).
Préoccupante (P)	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce sauvage menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle (COSEPA).
Non en péril (NP)	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles (COSEPA).

Source : MRNQ 2011

Tableau 3 Liste des espèces fauniques en péril pour l'aire d'étude

	Nom français	Statut	Statut			Nom latin
			Qc	Can	COS	
Mammifères						
	Belette Pygmée	Susceptible	S			<i>Mustela nivalis</i>
	Campagnol des rochers	Susceptible	S			<i>Microtus chrotorrhinus</i>
	Campagnol-lemming de Cooper	Susceptible	S			<i>Synaptomys cooperi</i>
	Carcajou	Menacée	M			<i>Gulo gulo</i>
	Chauve-souris argentée	Susceptible	S			<i>Synaptomys cooperi</i>
	Chauve-souris cendrée	Susceptible	S			<i>Lasiurus cinereus</i>
	Chauve-souris nordique	Susceptible	S	VD	VD	<i>Myotis septentrionalis</i>
	Chauve-souris rousse	Susceptible	S			<i>Lasiurus borealis</i>
	Cougar	Susceptible	S		DI	<i>Puma concolor</i>
Oiseaux						
	Aigle royal	Vulnérable	V	NP	NP	<i>Aquila chrysaetos</i>
	Engoulevent d'Amérique	Susceptible	S	M	M	<i>Chordeiles minor</i>
	Faucon pèlerin <i>anatum</i>	Vulnérable	V	M	P	<i>Falco peregrinus anatum</i>
	Garrot d'Islande	Vulnérable	V	P	P	<i>Bucephala islandica</i>
	Hiboux des marais	Susceptible	S		P	<i>Asio flammeus</i>
	Martinet Ramoneur	Susceptible	S	M	M	<i>Chaetura pelagica</i>
	Moucherolle à côté olive	Susceptible	S	M	M	<i>Contopus cooperi</i>
	Paruline du Canada	Susceptible	S	M	M	<i>Wilsonia canadensis</i>
+	Pygargue à tête blanche	Vulnérable	V		NP	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>
	Quiscal rouilleux	Susceptible	S	P	P	<i>Euphagus carolinus</i>
Tortues						
	tortue des bois	Vulnérable	V	M	M	<i>Glyptemys insculpta</i>
Poissons						
	L'omble chevalier <i>quassa</i>	Susceptible	S			<i>Salvelinus alpinus quassa</i>
	Esturgeon jaune	Susceptible	S			<i>Acipenser fulvescens</i>

+ = Occurrence confirmée sur le territoire

Tableau 4 Liste des espèces floristiques en péril

	Nom français	Statut	Statut			Nom latin
			Qc	Can	COS	
	Aréthuse bulbeuse	Susceptible	S			<i>Arethusa bulbosa</i>
	Calypso bulbeux	Susceptible	S			<i>Calypso bulbosa var. americana</i>
	Cypripède royal	Susceptible	S			<i>Cypripedium reginae</i>
	Droséra à feuilles linéaires	Susceptible	S			<i>Drosera linearis</i>
	Chalet argenté	Susceptible	S			<i>Elaeagnus commutata</i>
	Hudsonie tomenteuse	Susceptible	S			<i>Hudsonia tomentosa</i>
	Polygonelle articulée	Susceptible	S			<i>Polygonella articulata</i>
	Verge-d'or faux-ptarmica	Susceptible	S			<i>Solidago ptarmicoides</i>
	Utriculaire à scapes géminés	Susceptible	S			<i>Utricularia geminiscapa</i>
+	Utriculaire à fleur inversée	Susceptible	S			<i>Utricularia resupinata</i>

+ = Occurrence confirmée sur le territoire

Modalités d'aménagement

Tableau 5 Habitats cartographiés (FHVC)

Espèces menacées et vulnérables			
FHVC	Superficie (ha)	Objectif d'aménagement	Mesures de protection
Pygargue à tête blanche	65	Protection d'une espèce en péril	Bande de 300 m centrée sur le nid où aucune activité n'est permise en tout temps plus une zone tampon de 400 m additionnelle où toutes les activités sont permises du premier septembre au 15 mars. Ces activités ne doivent pas créer d'installations permanentes.
Utriculaire à fleur inversée	2	Protection d'une espèce en péril	Conserver intacte une bande riveraine de 20 m et interdiction de cueillette.

Figure 4 Espèce en péril (Pygargues à tête blanche)

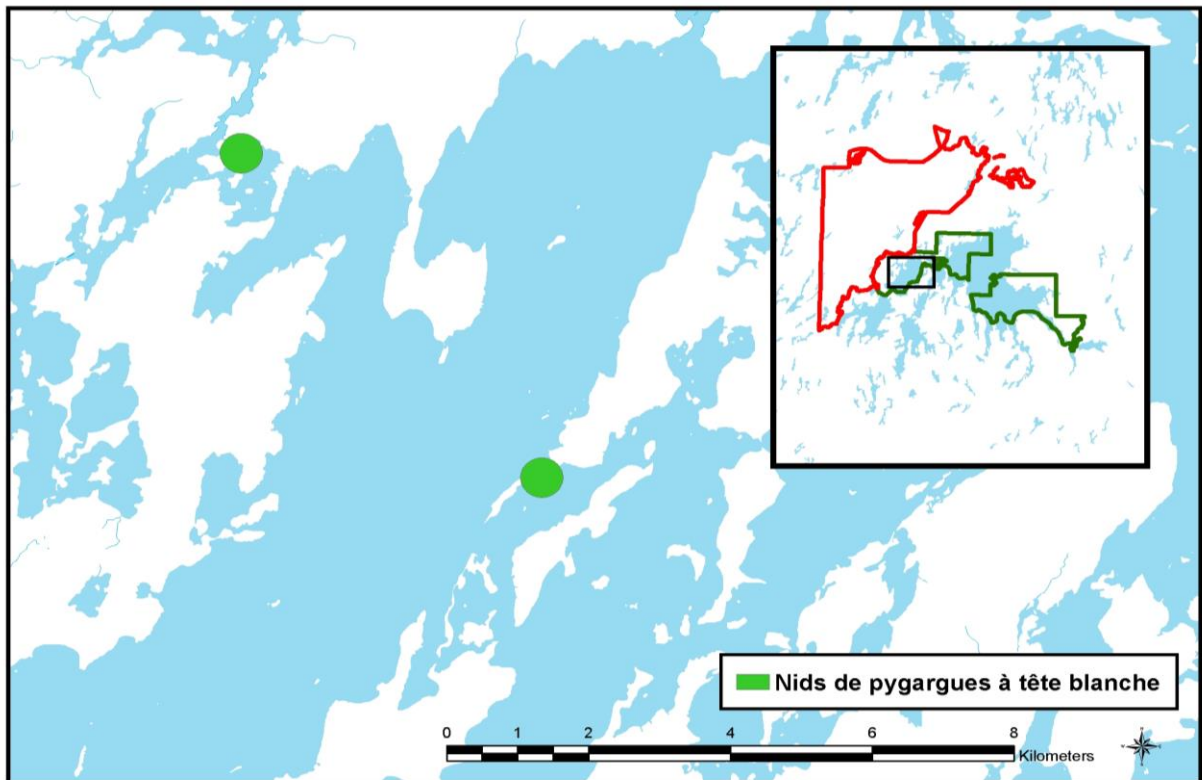
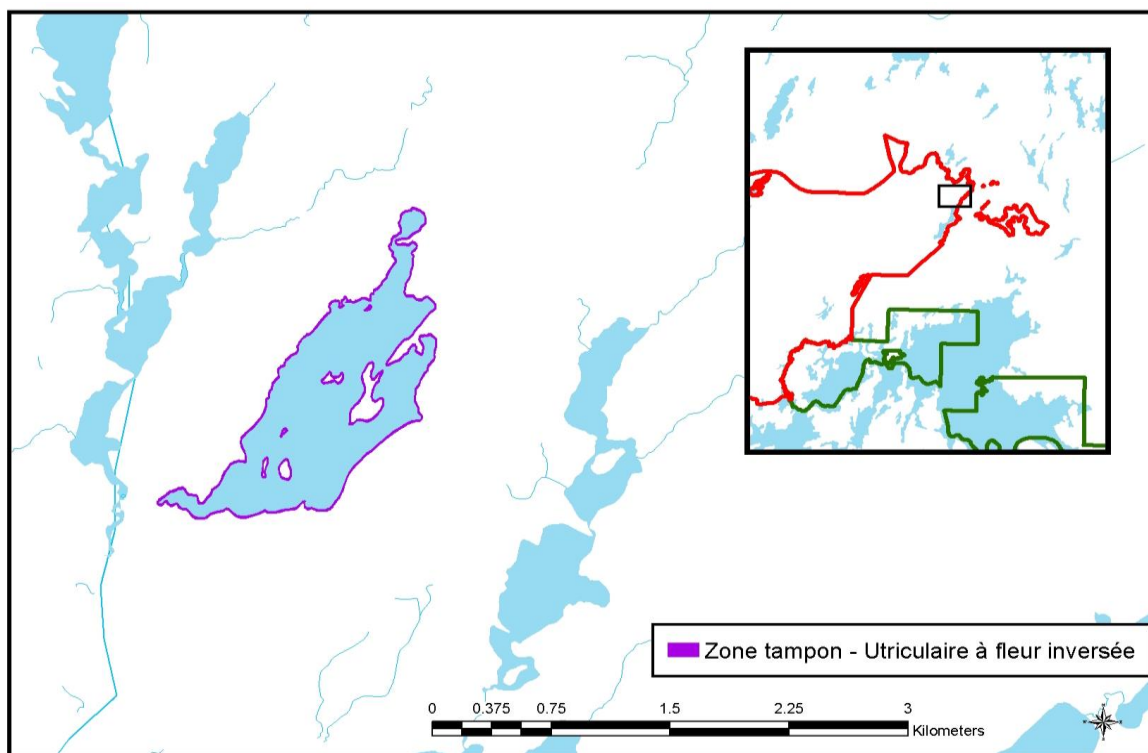


Figure 5 Espèce en péril (Utriculaire à fleur inversé)



5.1.2 Concentration d'espèces endémiques (Question 2)

Après validation auprès du MRN, il est possible de rencontrer l'omble chevalier oquassa dans la dépression du réservoir Gouin. Cependant, aucune occurrence connue n'est présente sur le territoire. L'omble chevalier oquassa ne possède aucune mesure de protection spécifique. Ce sont donc les mêmes modalités qu'en présence de frayère qui sont appliquées, soit la protection intégrale de la bande riveraine sur une largeur de 20m vis-à-vis la frayère et sur une distance de 60m en amont et en aval.

En ce qui concerne les espèces floristiques endémiques, aucune occurrence n'a été enregistrée auprès de la banque de données du MDDEFP (tableau 6).

Tableau 6 Liste des espèces endémiques au Québec

Faune	
Chevalier cuivré	<i>Moxostomahubbsi</i>
Omble chevalier oquassa	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>
Flore	
Carex à épis regroupés	<i>Carex deweyana var. collectanea</i>
Cicutaire de Victorin	<i>Cicutamaculata var. victorinii</i>

	Drave de Peasei	<i>Drabapeasei</i>
	Gentianopsis élancé variété Victorin	<i>Gentianopsisprocerasubsp. Macounii var. victorinii</i>
	Gratiolle négligée variété du Saint-Laurent	<i>Gratiolaneglecta var. glaberrima</i>
	Lycophe du Saint-Laurent	<i>Lycopusamericanus var. laurentianus</i>
	Saule à bractées vertes	<i>Salixchlorolepis</i>
	Saxifrage des neiges	<i>Saxifragagaspensis</i>
	verge-d'or simple variété à bractées vertes	<i>Solidago simplex subsp. Simplex var. chlorolepis</i>

Source : Tardif, Lavoie et Lachance (2005)

+ = Occurrence confirmée sur le territoire

5.1.3 Concentration saisonnière d'espèces fauniques (Question 3)

Après validation auprès du MRN, aucune donnée actuellement disponible fait état de concentration saisonnière d'espèce faunique sur le territoire d'intérêt. Plusieurs zones humides formées autour du réservoir Gouin sont utilisées comme aire de repos par les outardes, les oies et les canards lors des périodes de migration. Cependant, ces zones ne sont pas reconnues à l'échelle régionale et nationale comme des habitats essentiels en péril.

5.1.4 Habitats essentiels d'espèces d'importance régionale (Question 4)

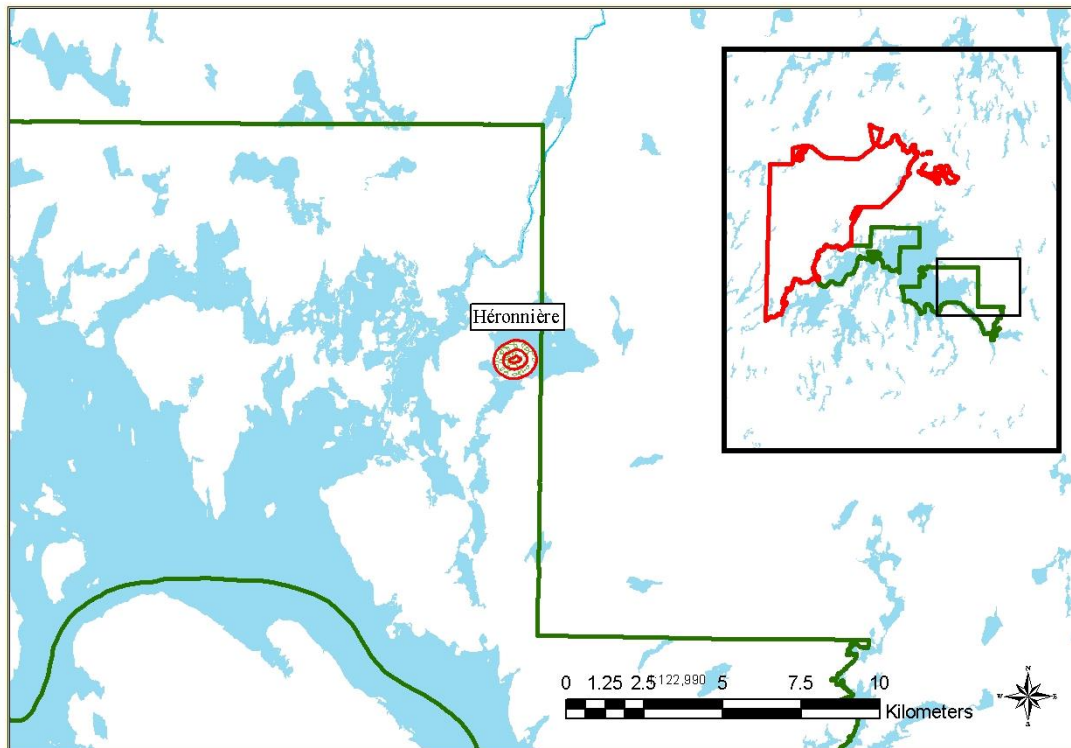
Les habitats essentiels des espèces d'importance régionale incluent, entre autres, les habitats fauniques, les sites fauniques d'intérêt (SFI), les habitats d'espèces fauniques en situation précaire (voir section 3.1.1), les refuges biologiques et les milieux humides.

5.1.4.1 Les habitats fauniques

Les habitats fauniques incluent ceux reconnus dans le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), mais également tout autre habitat d'importance pour la faune.

Les habitats reconnus dans le RADF sont, entre autres : aire de confinement du cerf de Virginie, héronnière, vasière, habitat du rat musqué, aire de concentration d'oiseaux aquatiques, etc. Dans l'aire d'étude, nous retrouvons un habitat faunique reconnu. Il s'agit d'une héronnière (figure 6).

Figure 6 Habitats fauniques (héronnière)

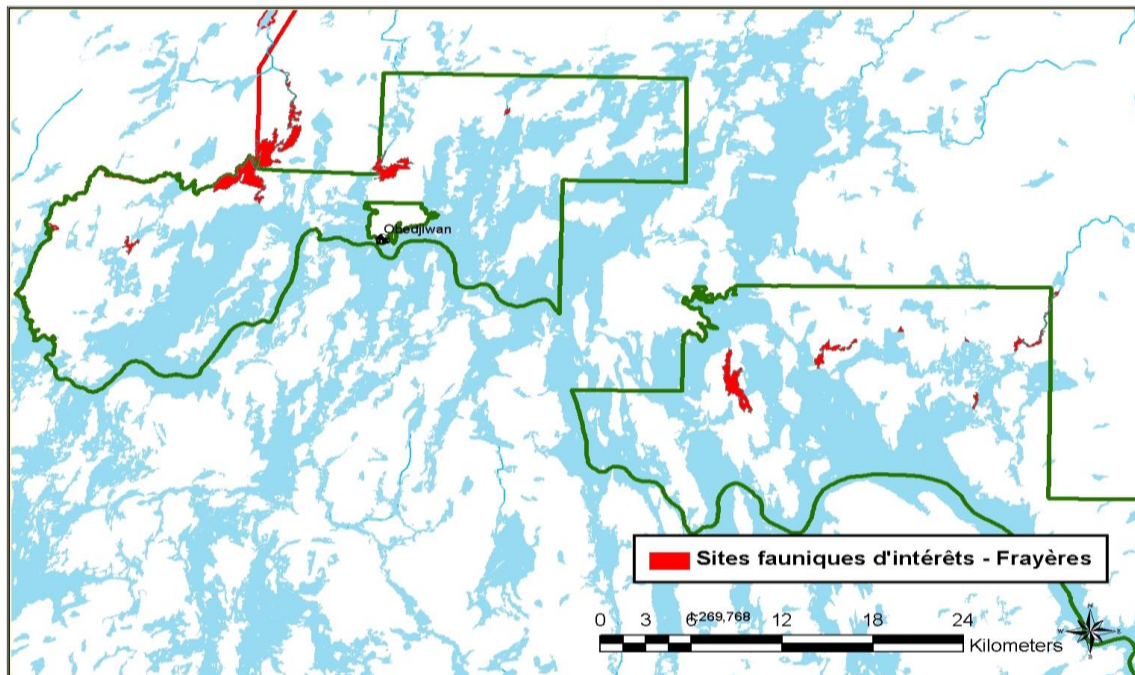


5.1.4.2 Les sites fauniques d'intérêt (SFI)

Les sites fauniques d'intérêt sont des milieux propices au maintien ou au développement d'une population faunique dont la sensibilité justifie l'adoption de modalités de protection particulières (MRN 2012). L'un des objectifs est la conservation de la biodiversité.

Parmi les SFI présents dans l'aire d'étude, mentionnons quelques milieux humides, des lacs d'intérêt pour la pêche sportive et des frayères. Le doré jaune et le brochet sont les principales espèces de poisson d'intérêt (figure 7).

Figure 7 Site faunique d'intérêt



5.1.4.3 Les vieilles forêts et refuges biologiques

Le maintien d'une proportion adéquate de vieilles forêts dans le paysage forestier est reconnu comme un enjeu important de conservation de la biodiversité régionale. En raison de leur complexité structurale et de leurs caractéristiques biologiques, ces forêts abritent bon nombre d'espèces et de communautés qui leur sont intimement associées.

Les vieilles forêts présentent des attributs essentiels tels les chicots, les arbres à valeur faunique, les débris ligneux, les mousses et lichens. Le bois mort (particulièrement de grande dimension) revêt une importance particulière pour la biodiversité, notamment en raison de son utilisation par un grand nombre d'espèces dont les espèces saproxyliques (Berg *et al.* 1994; Freedman *et al.* 1996; McComb et Lindenmayer 1999, cités dans Gilbert 2007). De plus, le bois mort est un habitat clé pour plusieurs espèces de vertébrés (Thompson et Curran 1995; Tucker et Evans 1997; Darveau et Desrochers 2001, cités dans Gilbert 2007) et de plantes non vasculaires (Berg *et al.* 1994; Siitonen 2001, cités dans Gilbert 2007). Les refuges biologiques sont présentés aux figures 8 et 9.

Figure 8 Refuges biologiques

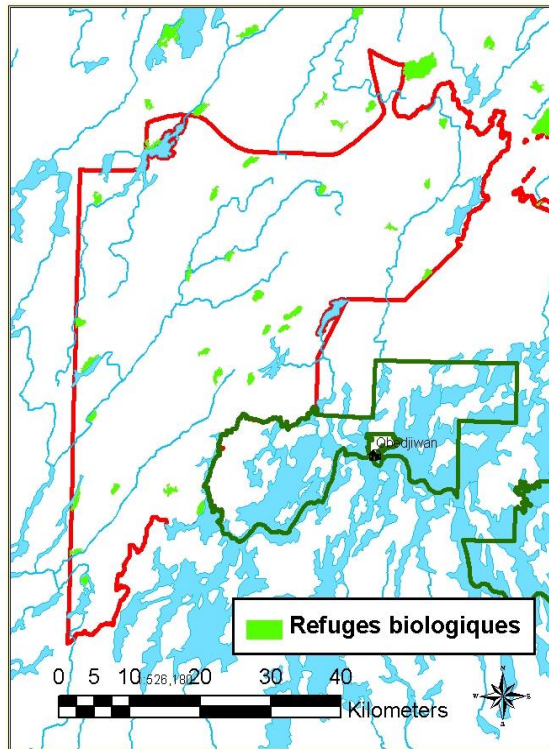
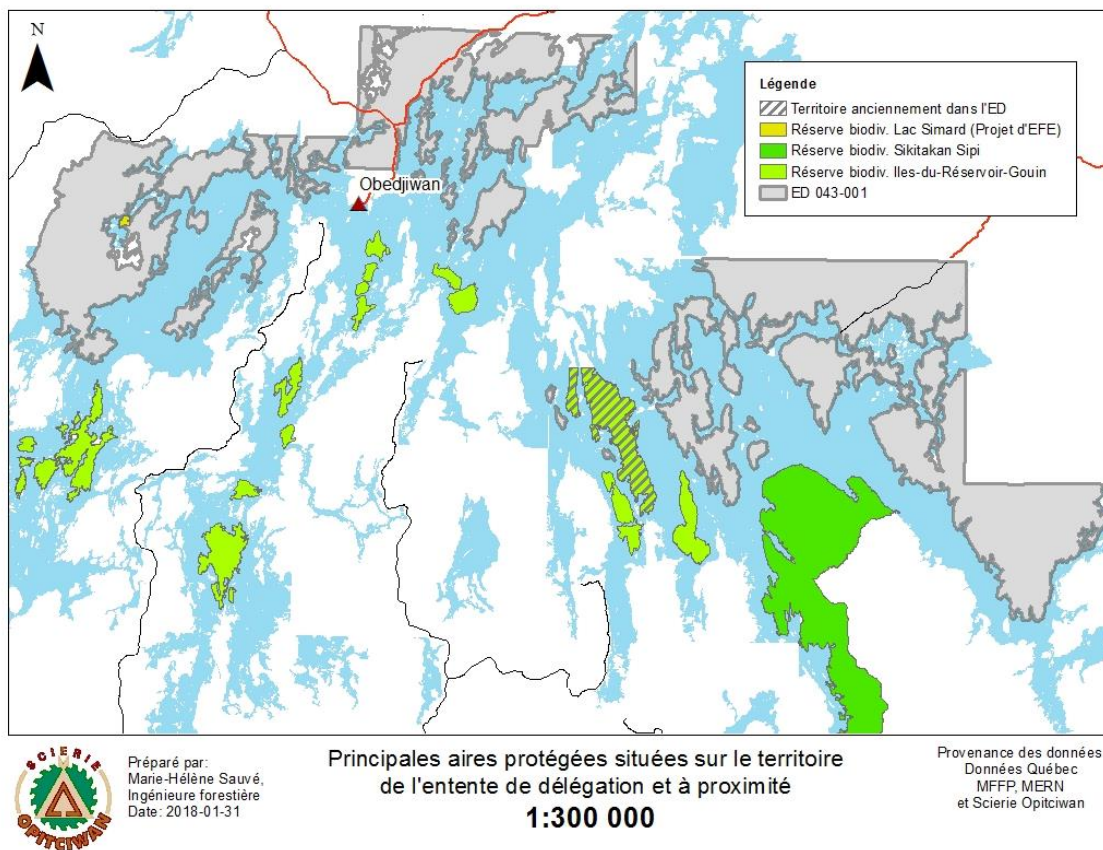


Figure 9 Les refuges biologiques de la 43-001



5.1.4.4 Les milieux humides

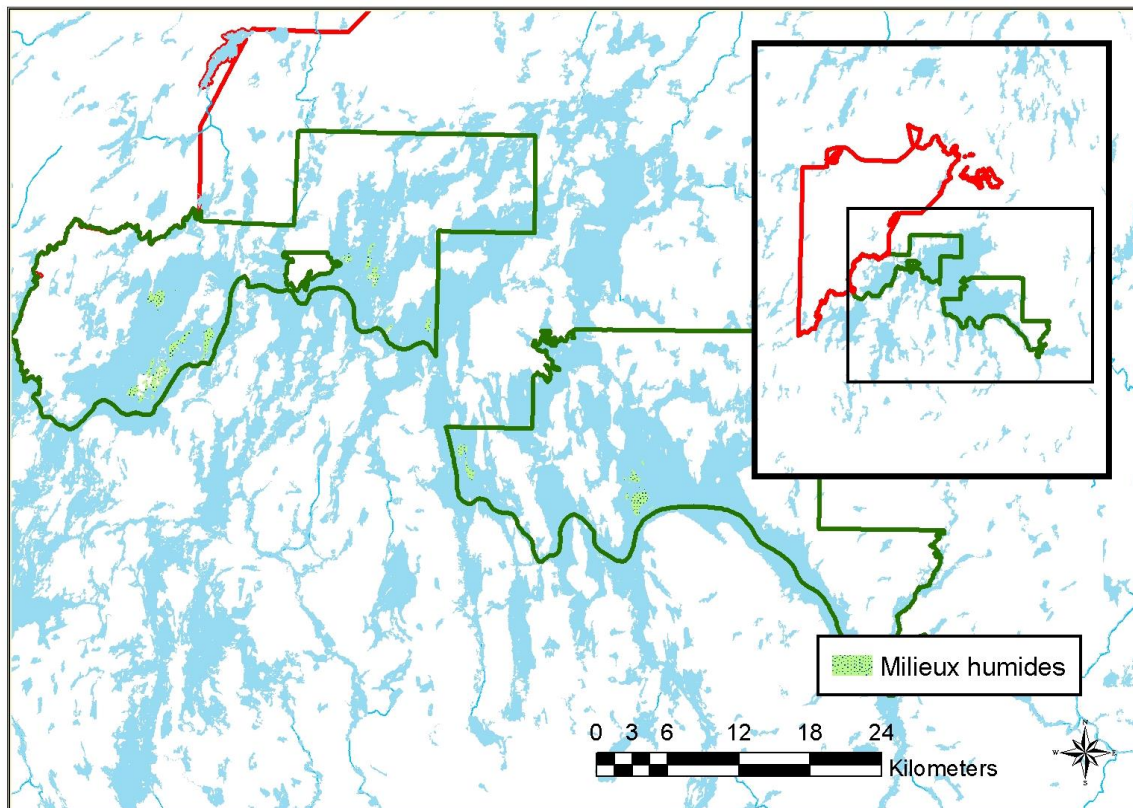
Les milieux humides sont des habitats essentiels pour une grande diversité d'espèces animales et végétales. Ils procurent de nombreux et précieux services écologiques, notamment en purifiant les eaux de surface et en réduisant l'érosion et les risques d'inondation. Les milieux humides offrent également des sites extraordinaires pour des activités telles que l'observation d'oiseaux, la chasse, la pêche, le piégeage et d'autres loisirs qui génèrent une importante activité économique. (Canards Illimités Canada 2008).

Canards Illimités Canada, en partenariat avec divers organismes publics, a entrepris la réalisation de plans régionaux de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes. Ces plans ont permis de cartographier et de caractériser tous les milieux humides de plus de 1 ha et de définir des stratégies de conservation pour les milieux essentiels et dégradés.

Selon le Plan de conservation⁹, la région de la Mauricie possède 136 494 ha de milieux humides dont près des trois quarts (72,7 %) se trouvent dans les Laurentides méridionales. Aucun milieu humide d'importance prioritaire nécessitant une protection ou une restauration n'a été identifié par Canards Illimités Canada sur l'aire d'étude. Par mesure préventive, Scierie Opitciwan a identifié certains milieux humides insulaires plus fragiles méritant une protection intégrale.

De plus, en 2017, des milieux humides d'intérêt (MHI) ont été identifiés par le MFFP. Ces milieux humides disposent d'une zone tampon les entourant où aucune intervention n'est permise (figure 10). Dans son PAFIT, la 43-001 a aussi identifié des MHI où aucune intervention n'est permise, à moins de situation exceptionnelle (figures 11, 12 et 13). Le tableau 7 ventile les modalités d'intervention particulières applicables à ces milieux.

Figure 10 Milieux humides



⁹<http://www.canards.ca/province/qc/plansreg/pdf/r04txtv1.pdf>

Figure 11 MHI UAF 026-51

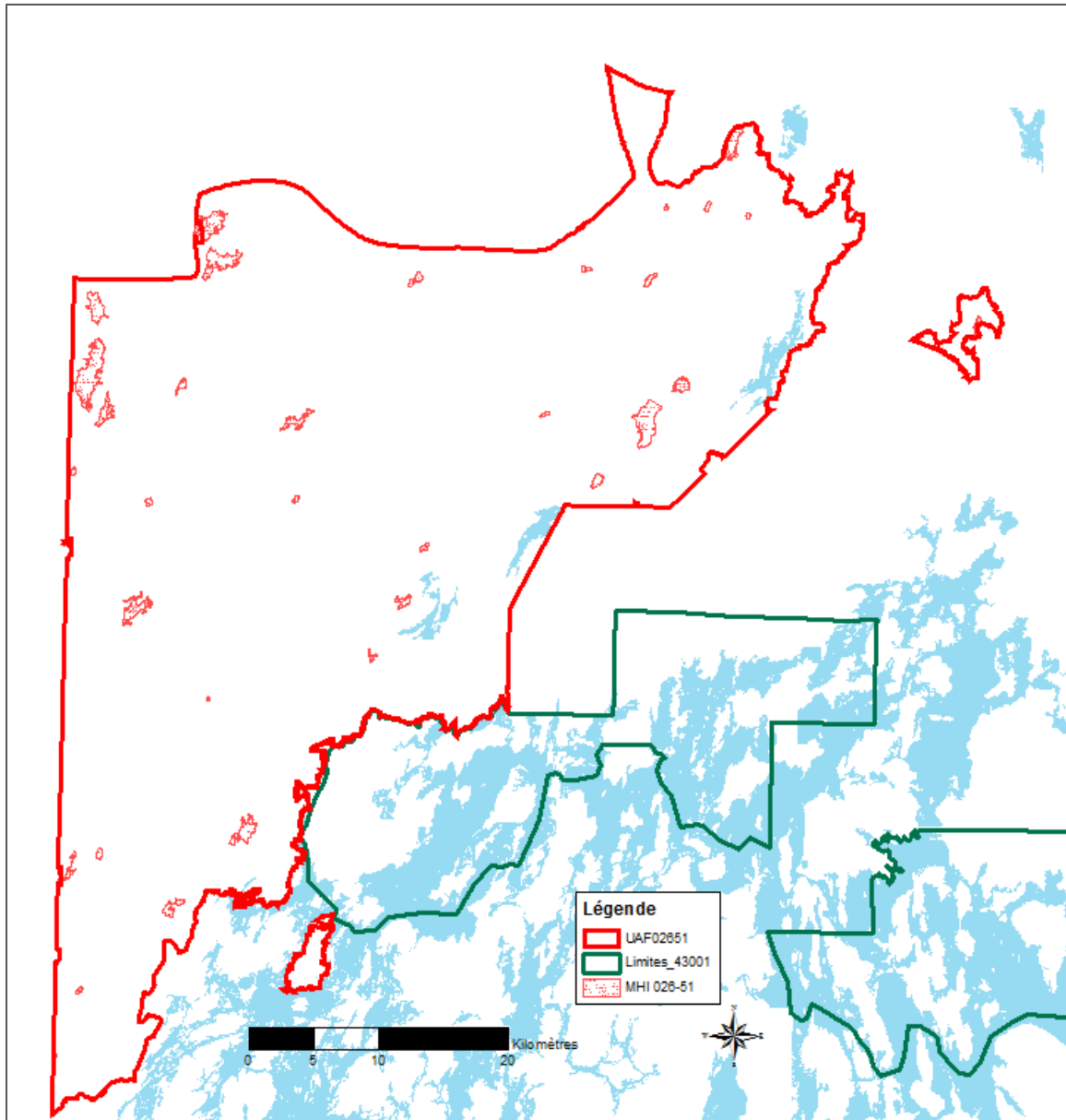
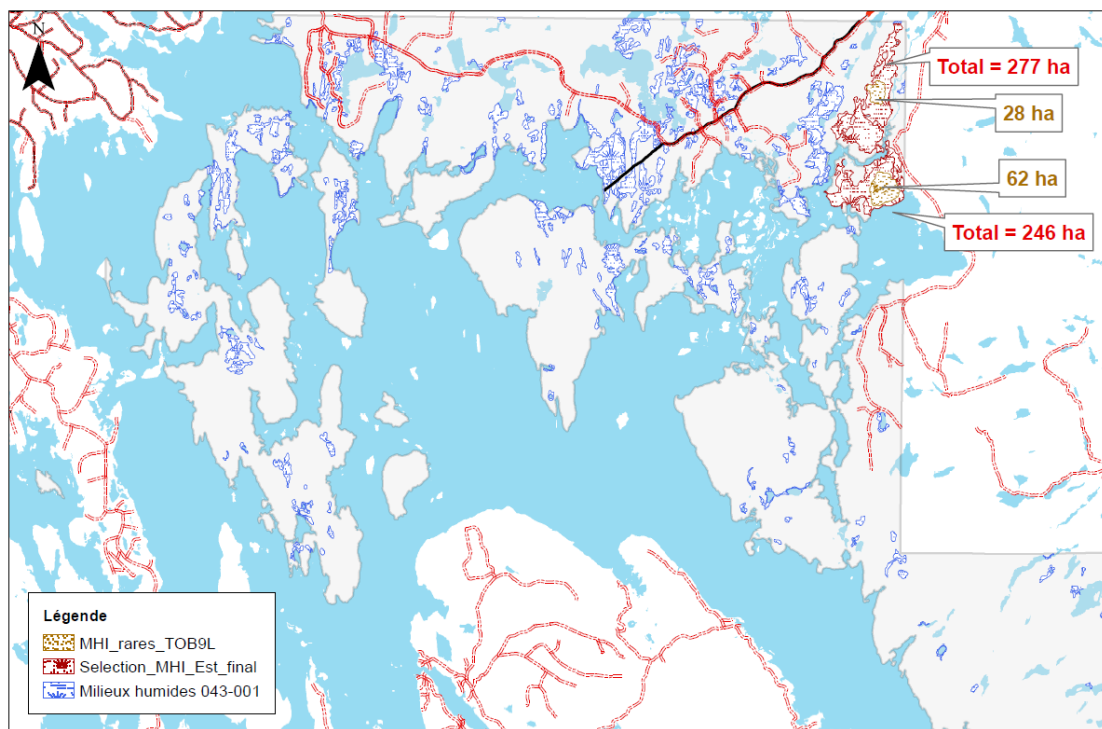


Figure 12 MHI ED 43-001 bloc est

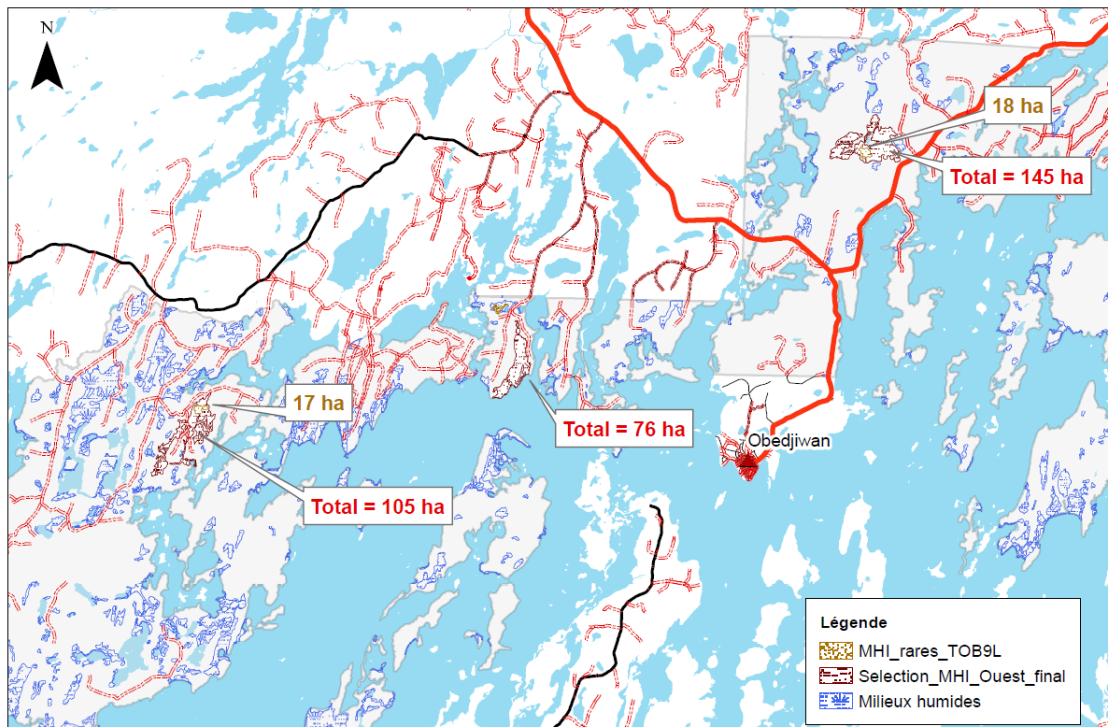


Préparé par:
Marie-Hélène Sauvé,
Ingénieure forestière
Date: 2018-03-09

Les milieux humides d'intérêt
Bloc est
1:125 000

Provenance des données:
Données Québec
MFFP
et Scierie Opitciwan

Figure 13 MHI ED 43-001 bloc ouest



Préparé par:
Mane-Hélène Sauvé,
Ingénieure forestière
Date: 2018-03-09

Les milieux humides d'intérêt
Bloc ouest
MH total= 2 729 ha
MHI = 326 ha (12%)

1:125 000

Provenance des données:
Données Québec
MFFP
et Scierie Opticivan

Modalités d'intervention

Tableau 7 Modalités d'intervention pour les habitats essentiels

Catégories d'habitat	Superficie (ha)	Modalités d'intervention
Héronnière	78 (7 terrestres)	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser intact le site de nidification de même qu'une bande de 200 m autour de ce site. - Interdit de faire des travaux dans un rayon de 200m à 500m des héronnières, entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. - Appliquer le RADF.
Frayères	417	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune intervention dans les 20 m de bande riveraine. Intervention préventive en fonction du peuplement dans les 60m suivant la bande riveraine. - Pas de chemin à moins de 100m d'une frayère, sauf s'il s'agit d'un chemin d'hiver non carrossable. - Aucune nouvelle traverse de cours d'eau entre la frayère et le réservoir Guin.
Refuges biologiques	2 994	- Protection intégrale
Milieux humides	1 300	- Protection intégrale

5.1.5 Espèces marginales ou à la limite de leur aire de répartition naturelle (Question 5)

Espèces fauniques

Aucune espèce faunique n'est répertoriée marginale ou à la limite de leur aire de distribution.

Espèces floristiques

Aucune espèce floristique n'est répertoriée marginale ou à la limite de leur aire de distribution.

5.1.6 Les Aires de conservation (Question 6)

Conformément au Cadre national pour l'évaluation des FHVC, les aires de conservation incluent celles qui ne bénéficient d'aucune protection légale telles que les sites du Patrimoine mondial, les Réserves de la biosphère, les sites Ramsar et les aires candidates à la protection. Il est important de préciser que les trois premiers types ne sont pas comptabilisables au répertoire québécois des aires protégées. Ces sites doivent malgré tout être évalués pour être admis comme FHVC. Soulignons d'emblée qu'aucun site du Patrimoine mondial, ni Réserve de la biosphère ou site Ramsar n'est présent sur le territoire.

Les aires protégées

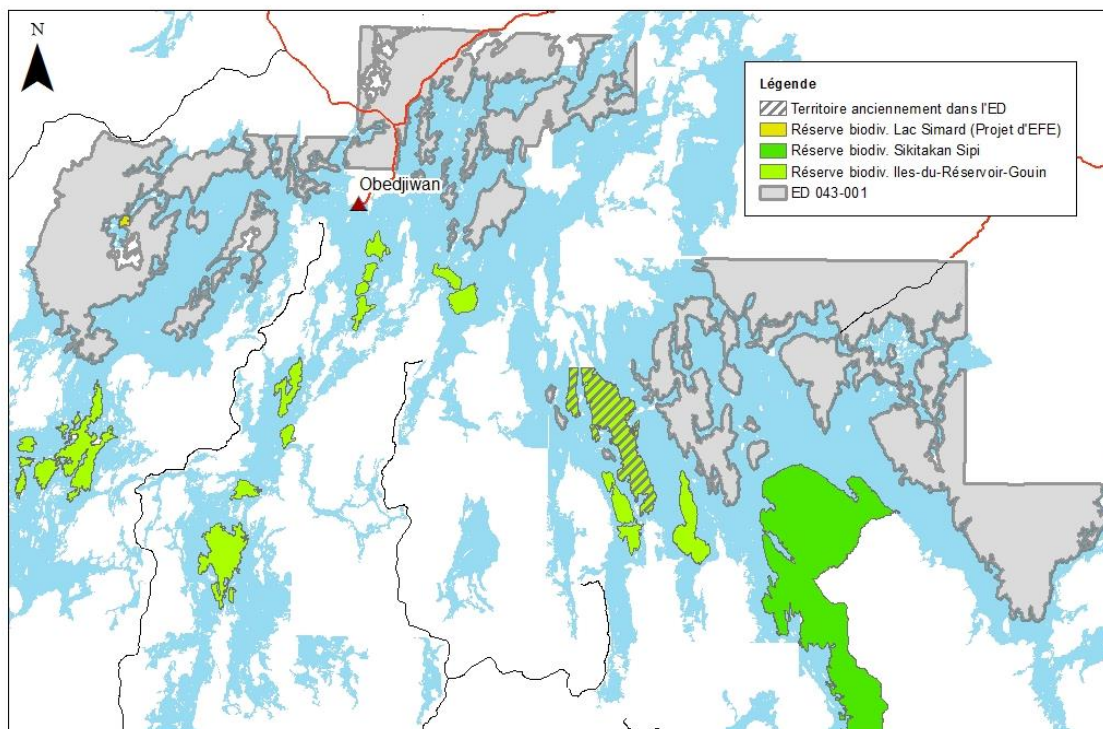
Les aires protégées identifiées sur le territoire à l'étude sont les habitats fauniques protégés en vertu de la loi et les refuges biologiques. Il s'agit d'affectations assujetties à une protection intégrale. Les détails des aires de conservation retenues comme FHVC sont présentés aux tableaux 8 et 9.

Tableau 8 Caractéristiques des principales aires de conservation (aires protégées)

Nom	Catégorie UICN	Caractéristiques
Héronnière (SFI)	VI	L'habitat faunique est un lieu naturel où une ou plusieurs espèces trouvent les éléments nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux en matière d'abri, d'alimentation et de reproduction.
Refuge biologique	IV	Les refuges biologiques ont pour objectif d'assurer la conservation intégrale de vieilles forêts sur une portion équivalente à 2 % de la superficie forestière productive.

Depuis 2017, dans l'UA 43-001, la réserve de biodiversité des Iles-du-Réservoir-Gouin a été mise en place, de même que celle du Lac Simard (qui est un projet d'Écosystème forestier exceptionnel –EFE). La figure 14 illustre l'emplacement de ces aires protégées.

Figure 14 Aires protégées de la 43-001



Préparé par:
Marie-Hélène Sauvé,
Ingénieure forestière
Date: 2018-01-31

Principales aires protégées situées sur le territoire
de l'entente de délégation et à proximité
1:300 000

Provenance des données:
Données Québec
MFFP, MERN
et Scierie Opitciwan

Modalités d'intervention

Tableau 9 Modalités d'intervention pour les habitats essentiels

Catégories d'habitat	Superficie (ha)	Modalités d'intervention
Héronnière	78 (7 terrestre)	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser intact le site de nidification de même qu'une bande de 200 m autour de ce site. - Interdit de faire des travaux dans un rayon de 200m à 500m des héronnières, entre le 1^{er} avril et le 31 juillet. - Appliquer le RNI.
Refuges biologiques	3 000	- Aucune intervention

5.2 CATÉGORIE II

Aires boisées qui, à l'échelle mondiale, nationale ou régionale, présentent de vastes forêts à l'échelle du paysage qui abritent une unité d'aménagement ou qui en font partie, et à l'intérieur desquelles vivent en abondance des populations viables de plusieurs, voire de toutes les espèces naturelles et ce, selon un modèle naturel de répartition et d'abondance.

5.2.1 Écosystèmes vastes, non fragmentés et rares (Question 7 et 10)

5.2.1.1 Grands paysages forestiers d'importance mondiale, nationale ou régionale (Question 7)

L'identification des paysages forestiers d'importance mondiale, nationale ou régionale doit répondre à de vastes forêts relativement intactes, qui sont en mesure de maintenir, à long terme, les processus écologiques et la viabilité des populations de toutes les espèces indigènes, selon un modèle naturel de distribution et d'abondance. Les valeurs seuils pour les massifs en forêt boréale telles que définies par la norme FSC et *World Wildlife Fund* (WWF) sont :

1. **Massif d'importance mondiale** : plus de 500 000 ha, absence d'infrastructures/routes permanentes et moins de 1 % de perturbations humaines non permanentes;
2. **Massif d'importance nationale** : entre 200 000 et 500 000 ha, absence d'infrastructures/routes permanentes et moins de 5 % de perturbations humaines non permanentes;
3. **Massif d'importance régionale** : entre 50 000 et 200 000 ha, absence d'infrastructures/routes permanentes et moins de 5 % de perturbations humaines non permanentes

Selon l'*Intact Forest Landscapes* (IFL), un grand massif de forêt intacte se trouve à l'intérieur de l'UAF 26-51. Cependant, la base de données déterminant la couverture forestière date de 2003. Depuis, des infrastructures permanentes ont vu le jour et de nombreuses opérations forestières et ont eu lieu à l'intérieur de ce massif fragmentant plus de la moitié de ce paysage. La fragmentation de ce paysage forestier ne rencontre pas les seuils décrits plus haut mais répond à la question 10 concernant les grands écosystèmes forestiers à l'échelle du paysage.

5.2.1.2 Grands écosystème forestier à l'échelle du paysage (Question 10)

L'UAF 26-51 comprend de grandes forêts résiduelles de milliers d'hectares. Deux massifs ont été identifiés lors de la planification par compartiment d'organisation spatiale (COS) afin de maintenir la représentativité des peuplements de vieilles forêts (figure 15). Moins de 5 % de ces grands écosystèmes sont affectés par des perturbations anthropiques permanentes (ex.: chemins). Aucune grande forêt résiduelle ne se trouve dans la réserve forestière 43-001.

Aucune intervention n'est prévue dans ces grands massifs d'ici 2018 (voir le tableau 10 pour les modalités d'intervention). Par la suite, des coupes partielles pourront être réalisées en conservant 70 % du territoire en forêt de 7 mètres et plus. Cette approche

devrait permettre au massif de conserver des attributs de vieilles forêts comme la présence de bois mort et une plus grande variabilité des structures verticales (étagement de la végétation) et horizontales (espacement variable entre les arbres grâce à la présence de trouées).

Figure 15 Massif forestier

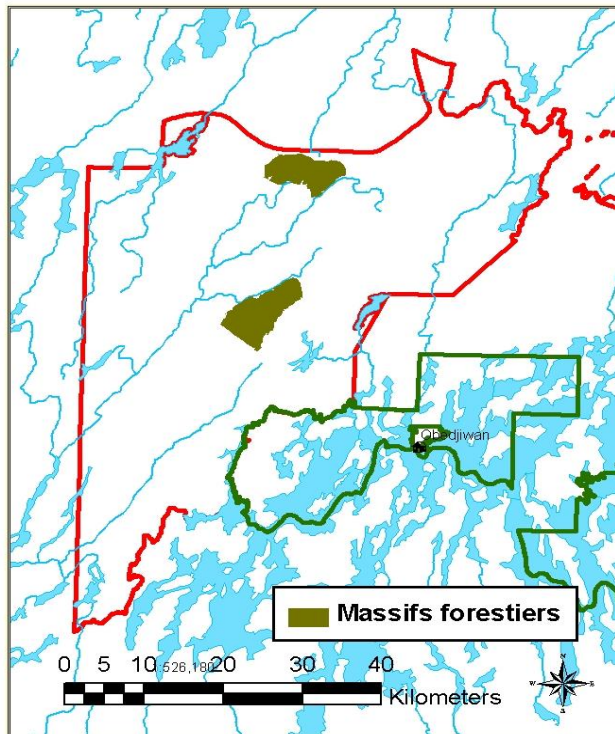


Tableau 10 Modalités d'intervention pour les grands écosystèmes forestiers (massifs forestiers)

Catégories	Superficie (ha)	Modalités d'intervention
COS 007	4 755	Aucune intervention avant 2018. À partir de 2018, maintien de plus de 70% du territoire en couvert de densité C de 7m et plus en tout temps en y permettant la coupe partielle. Les coupes de régénération peuvent être effectuées dans une portion inférieure à 30 %.
COS 008	3 523	

5.3 CATÉGORIE III

Aires boisées qui abritent des écosystèmes menacés ou rares ou qui en font partie

5.3.1 Écosystèmes diversifiés, uniques, rares ou en déclin (Question 8, 9 et 11)

Tous les types d'écosystèmes résultent d'interrelations entre le climat, les caractéristiques physiographiques, le sol, les organismes et la végétation. Les écosystèmes qui sont naturellement rares se présentent souvent le long de gradients d'humidité, de nutriments et de microclimats plus étroits que pour les écosystèmes plus communs. Les écosystèmes peuvent aussi devenir rares suite à des perturbations majeures (naturelles ou anthropiques) (WWF 2012).

Le cadre national des FHVC reconnaît aussi que les écosystèmes rares, uniques et diversifiés ont une grande valeur à cause de leur vulnérabilité, de la diversité des espèces et des processus écologiques importants qu'ils peuvent comporter.

5.3.1.1 Refuges biologiques et vieilles forêts

La raréfaction des forêts mûres et surannées dans les territoires forestiers aménagés est une préoccupation internationale qui fait l'objet d'un large consensus parmi les spécialistes. Or, si ces forêts deviennent trop rares, certaines espèces fauniques ou floristiques pourraient voir leur population diminuer à des niveaux non souhaitables (MRN 2012)

L'une des façons de traiter cet enjeu est de soustraire, de façon permanente, certaines superficies forestières à toute activité d'aménagement afin d'y conserver intactes les forêts mûres ou surannées, représentatives du patrimoine forestier, ou encore d'y laisser vieillir naturellement les forêts plus jeunes. Ces territoires seront alors plus susceptibles d'abriter des forêts ayant atteint ou dépassé l'âge de maturité commerciale et, du même coup, de fournir des habitats propices aux espèces associées aux vieilles forêts (MRN 2012).

Actuellement, les refuges biologiques occupent 2% de l'UAF 26-51 et 4,1% de la réserve forestière 43-001.

5.3.1.2 Écosystème forestier exceptionnel

L'identification des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) répond aux exigences de la Catégorie 3 du Cadre national d'évaluation des forêts de haute valeur pour la conservation. Les EFE sont définis par le MRN et se divisent en trois catégories :

Les **forêts rares** se distinguent par l'agencement des espèces végétales qu'elles renferment, par leur structure et par leur localisation inusitée qui résultent de

conditions particulières du milieu. Elles occupent un nombre limité de sites et couvrent globalement une très faible superficie.

Les **forêts anciennes** sont de très vieilles forêts où les arbres dominants atteignent un âge exceptionnel compte tenu du milieu où ils croissent et de leur situation géographique.

Les **forêts refuges** sont caractérisées par la présence d'une ou de plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables.

Un écosystème forestier exceptionnel candidat est actuellement présent sur l'aire d'étude (réserve du Lac Simard, figure 16). Présentement, aucune intervention n'y est permise (tableau 11).

Figure 16 Projet d'écosystème forestier exceptionnel

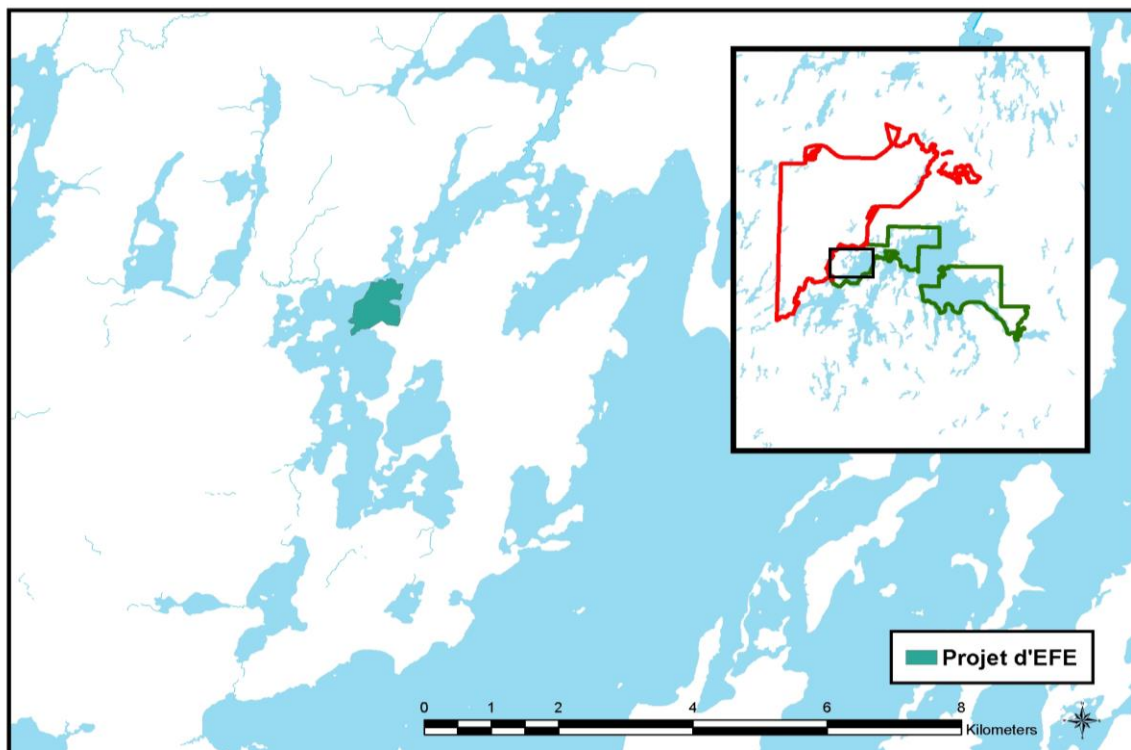


Tableau 11 Modalités d'intervention pour les écosystèmes diversifiés, uniques, rares ou en déclin

Catégories	Superficie (ha)	Modalités d'intervention
Refuges biologiques	2 994	Protection intégrale

5.3.1.3 Site géologique exceptionnel

Aucun site géologique exceptionnel n'a été identifié sur le territoire suite aux consultations avec les experts et les groupes susceptibles d'être touchés par l'aménagement forestier sur les UAF.

5.4 CATÉGORIE IV

Aires boisées qui comportent des éléments naturels qui, en circonstances critiques s'avèrent essentiels (protection des bassins hydrographiques, contrôle de l'érosion)

5.4.1 Source d'eau potable (Question 12)

Aucune source d'eau potable exploitée et desservant une collectivité n'est localisée sur le territoire. Les réseaux de distribution d'eau potable du MDDEFP ont été consultés à cet égard.

5.4.2 Service écologique majeur (Question 13)

Aucun cours d'eau présentant des hauts risques d'inondation n'a été identifié sur le territoire. Le MRN, la CRÉ et le PRDIRT et l'organisme de bassin versant du Saint-Maurice ont été consultés à cet égard.

Afin de maintenir l'intégrité de la qualité de l'eau et d'assurer la conservation des habitats aquatiques du territoire, les activités forestières doivent respecter les normes minimales du RADF applicables à l'ensemble des forêts du domaine de l'État, soit de :

1. Préserver des lisières boisées de 20 mètres de largeur de parts et d'autres des cours d'eau permanents ;
2. Seules des coupes partielles peuvent être réalisées dans ces bandes riveraines ;
3. Seuls les peuplements de densité A ou B peuvent y être récoltés;
4. Un minimum de 700 ti résiduelles à l'hectare doit demeurer dans ces bandes;
5. Dans les bandes riveraines, les peuplements situés dans des pentes supérieures à 30% ne peuvent être récoltés;
6. Aucun chemin ne peut être construit à moins de 60 mètres d'un cours d'eau;

5.4.3 Contrôle de l'érosion (Question 14)

Aucun site présentant des hauts risques d'érosion n'a été identifié sur le territoire d'après le MRN et les cartes écoforestières consultées.

Le territoire a un relief légèrement accidenté, constitué principalement de collines n'offrant aucune contrainte majeure au niveau de l'érosion. Néanmoins, Scierie Opitciwan a identifié les sites à pente forte (40 % et plus) comme zone de contrainte



(secteurs instables et dangereux pour la sécurité) et plus spécifiquement comme zone d'érosion. Aucune intervention n'est réalisée dans ces pentes. Elles sont également exclues de la possibilité forestière.

5.5 CATÉGORIE V

Aires boisées qui s'avèrent essentielles pour répondre aux besoins de base des collectivités locales (ex : subsistance, santé, etc.)

5.5.1 Besoins de base des collectivités (Question 15)

Cette catégorie fait surtout référence aux besoins essentiels des communautés locales, telles la subsistance et la santé, qui nécessiteraient que des secteurs de forêt soient aménagés de façon à maintenir les produits et services en jeu. Cette catégorie s'applique principalement à la communauté autochtone d'Obedjiwan qui habite le territoire et qui utilise les ressources forestières à des fins de subsistance.

Les aires boisées retenues comme FHVC sont des habitats propices et fréquentés par l'original durant l'hiver (figure 17, tableau 12). La chasse à l'original est un besoin essentiel pour la communauté attikamek d'Obedjiwan. D'ailleurs, deux semaines par année (octobre et mai) sont consacrées aux activités culturelles telles que la chasse et la pêche. Lors de ces périodes, seuls les services essentiels sont maintenus dans la communauté.

Figure 17 Aire d'hivernage pour les orignaux

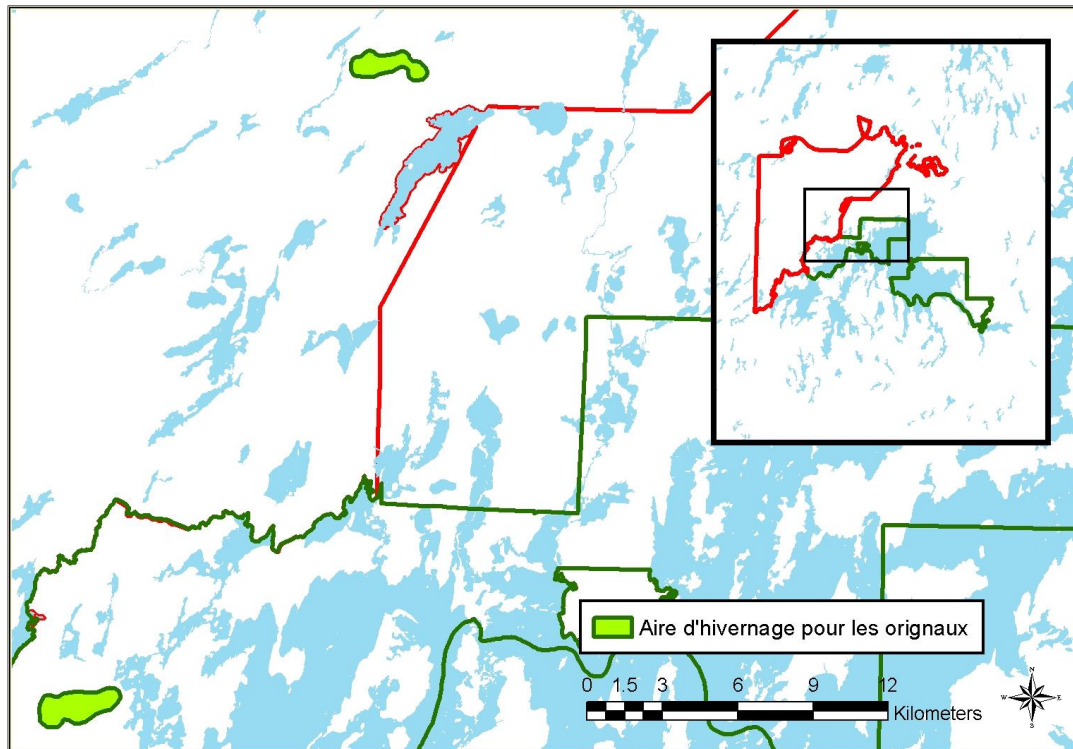


Tableau 12 Modalités d'intervention pour les sites essentiels à la subsistance des communautés

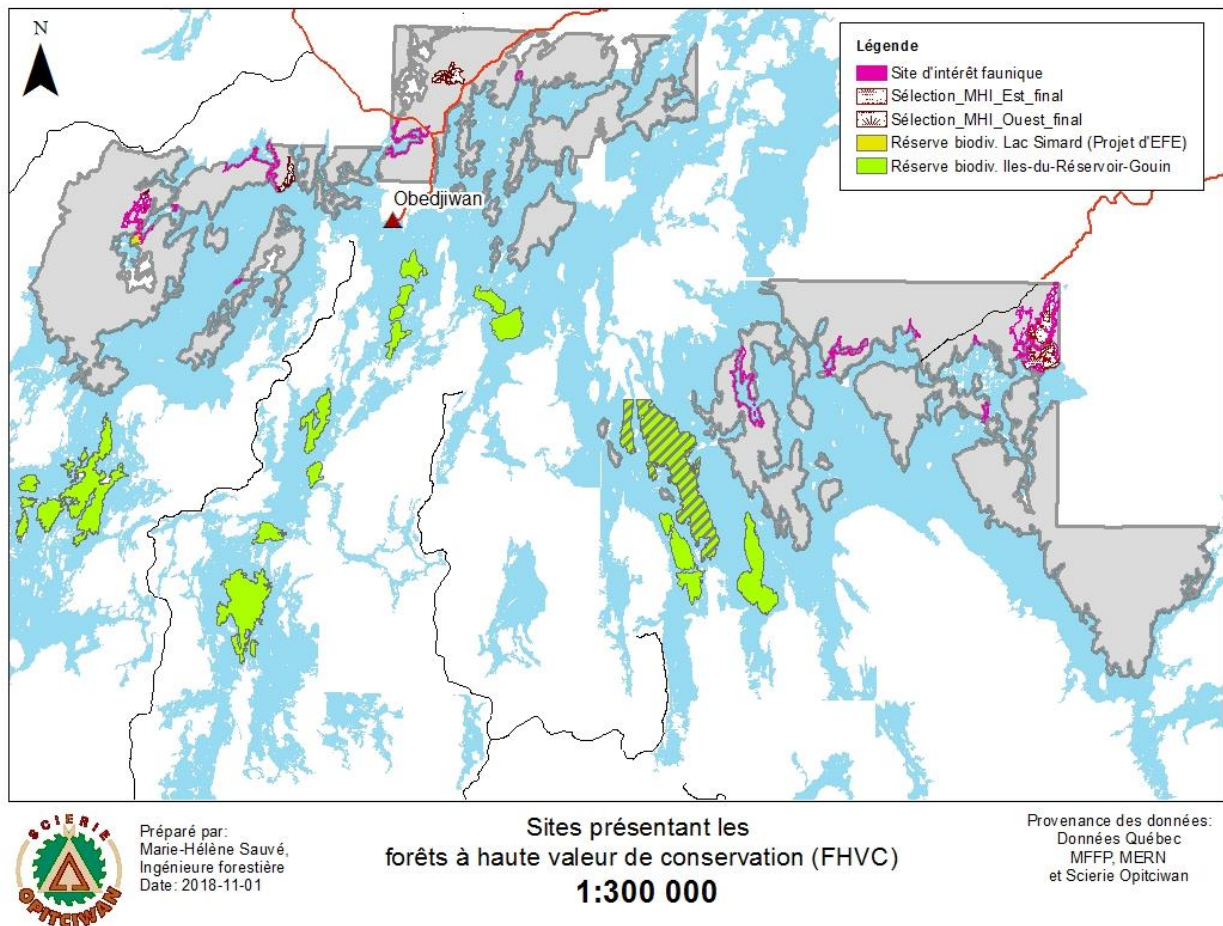
Catégories	Superficie (ha)	Modalités d'intervention
Aire d'hivernage pour les orignaux	548	Aucune intervention

5.5.2 Importance des paysages forestiers sur l'agriculture ou la pêche

Pour ce point particulier, la conservation des milieux forestiers en bordure des frayères s'avère important pour conserver certains attributs particuliers qui contribuent à assurer la qualité de l'eau. En effet, les frayères sont des sites particulièrement sensibles aux variations (température de l'eau, modification de la granulométrie ou de la nature du lit du cours d'eau, sédimentation, etc.) À ce sujet, l'identification des frayères (associé aux sites fauniques d'intérêt – SFI) est une activité effectuée par le MFFP. En bordure de ces frayères, des zones de 20m où aucune activité n'est permise (récolte, etc.) sont identifiées (voir la section sur « Les sites fauniques d'intérêt (SFI) » du présent document pour davantage de détails sur ce point.

Il n'y a aucune frayère identifiée dans l'UA 26-51, uniquement dans la 43-001, puisque c'est cette dernière qui longe le réservoir Gouin dans lequel sont identifiées les frayères du secteur Gouin. La carte suivante est issue du PAFIT de l'ED 43-001 (version 2018-2023) (figure 18).

Figure 18 Identification des FHVC sur l'ED 43-001, incluant les bandes de protection (rose)



5.6 CATÉGORIE VI

Aires boisées qui s'avèrent essentielles à l'identité culturelle traditionnelle des collectivités locales (aires d'importance culturelle, économique, ou religieuse qui ont été déterminées en collaboration avec les collectivités locales).

5.6.1 Identité culturelle traditionnelle des collectivités locales (Question 17)

Pour être une FHVC, la forêt doit être essentielle à l'identité culturelle d'une communauté ou de la collectivité. Néanmoins, on se doit de cerner toutes les valeurs potentielles, même si celles-ci ne sont pas jugées essentielles au premier regard. Si des

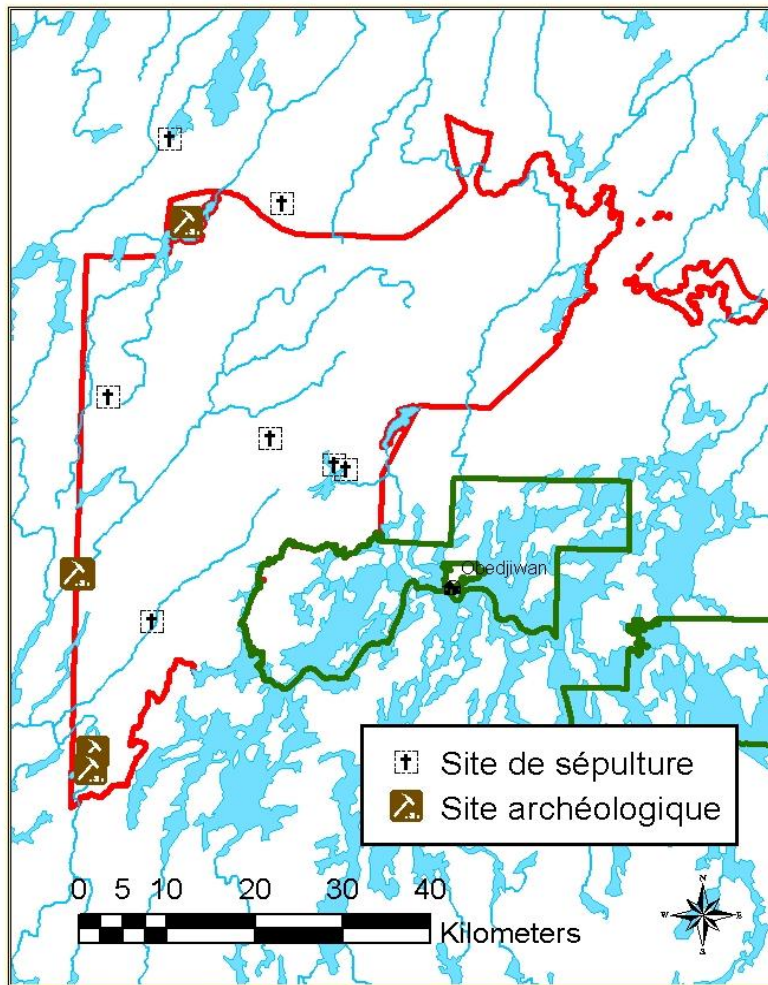
modifications à la forêt peuvent entraîner une altération de la culture ou si un secteur en particulier a plus de valeur alors cette forêt sera jugée essentielle (FSC, 2004). Les affectations autochtones essentielles à leurs identités culturelles ont été retenues à titre de FHVC (figure 19). Il s'agit de sites de sépultures autochtones. Ces affectations sont issues de nombreuses rencontres avec les représentants autochtones et ont été identifiées de manière concertée. Voir le tableau 14 pour les modalités d'intervention associées.

Lors de la sélection des FHVC, les aires de séjour autochtones ont été analysées mais n'ont pas été retenues. Bien qu'essentiels à l'identité culturelle, ces sites se déplacent dans le temps en fonction de l'accessibilité au site, des ressources disponibles et de l'intérêt de la communauté. Ces aires de séjour sont étroitement liées à l'ouverture du territoire par les travaux forestiers et sont utilisés pendant une certaine période de temps. Des sites archéologiques sont également présents sur le territoire. Aucun site à valeur socioculturelle et touristique n'a été retenu. Le tableau 13 présente les valeurs analysées.

Tableau 13 Sélection des valeurs socioculturelles et touristiques

• Site d'observation	• Sentier de portage
• Site et secteur archéologiques	• Circuit périphérique d'un réseau dense
• Camping aménagé et semi-aménagé	• Réseau dense de randonnées diverses
• Camping rustique	• Parcours interrégional de randonnées diverses
• Parcours aménagé de canot-camping	• Site de villégiature regroupée
• Site de récréation et de plein air	• Sentier de randonnée
• Circuit panoramique	• Camp de trappeur autochtone

Figure 19 Site à valeurs culturelles pour les collectivités



Modalités d'intervention

Tableau 14 Modalités d'intervention pour les valeurs culturelles des collectivités

Catégories	Superficies (ha)	Modalités d'intervention
Site de sépulture autochtone	1.4	Aucuns travaux d'aménagement et de construction de chemin sur les sites de sépulture. Conserver une lisière boisée de 30 m de large autour des sites de sépulture. La récolte du tiers des tiges de 10 cm et plus est permise dans la lisière boisée.
Site archéologique	4	Aucuns travaux d'aménagement et de construction de chemin sur les sites archéologiques.

6 Synthèse des forêts de haute valeur pour la conservation

Les FHVC finales incluent les valeurs écologiques et biologiques, de même que les valeurs socioculturelles exceptionnelles. Les modalités d'intervention des FHVC ont été définies initialement à partir du Règlement sur les normes d'interventions des forêts du domaine de l'État (RNI), puis adaptées au Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) (tableau 15).

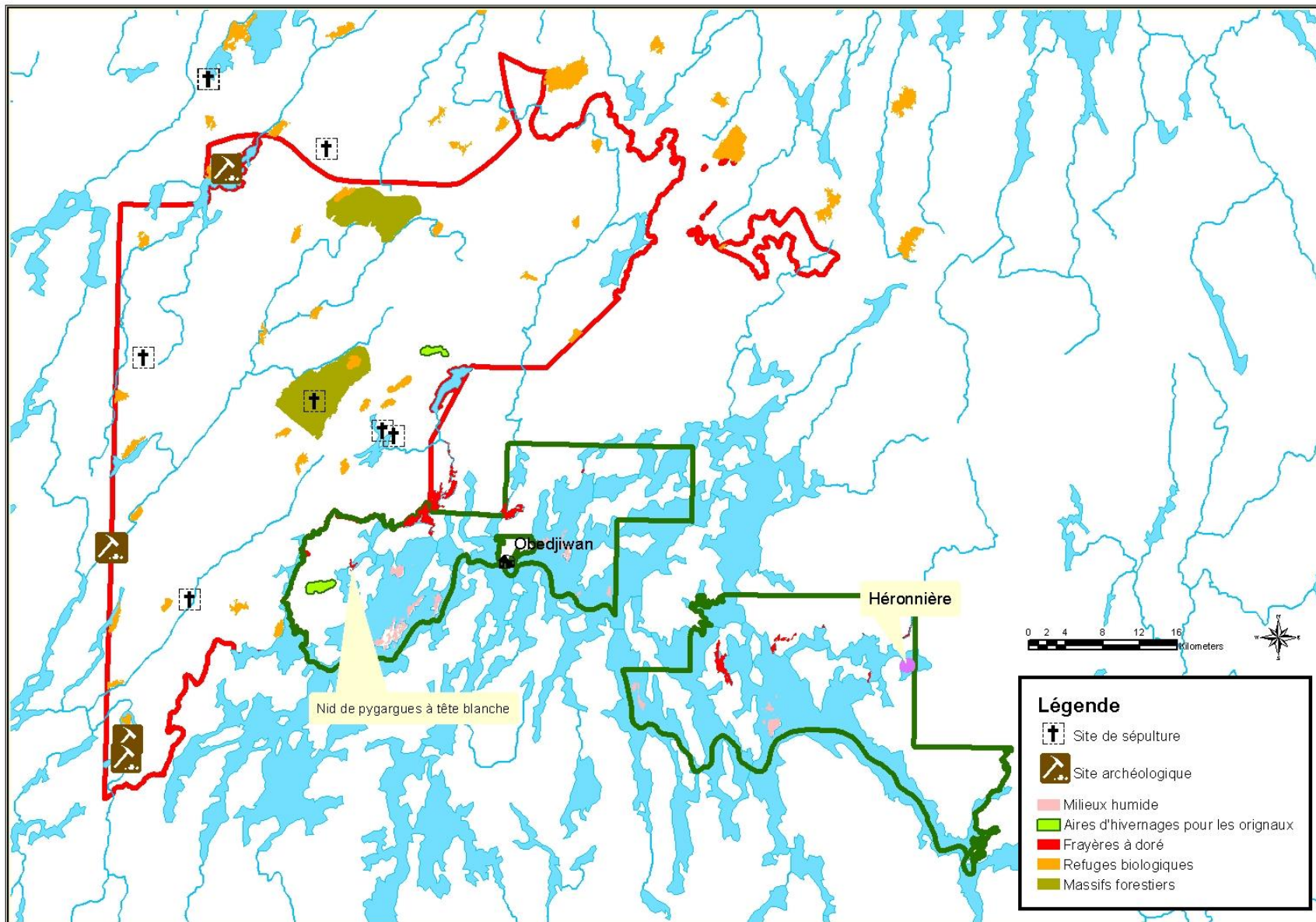
Le tableau suivant présente les FHVC sélectionnées et les modalités d'intervention associées à chacune d'elles. La figure 20 présente la localisation des FHVC retenue sur l'ensemble l'aire d'étude, soit l'UAF 26-51 et la réserve forestière 43-001.

Tableau 15 Synthèse des FHVC

	Nom de la FHVC	Catégorie de FHVC	Superficie (ha)	HVC identifiées	Modalités d'intervention
1	Nid de pygargue à tête blanche	I	65	Espèces en péril	Bande de 300 m centrée sur le nid où aucune activité n'est permise en tout temps plus une zone tampon de 400 m additionnelle où toutes les activités sont permises du premier septembre au 15 mars. Ces activités ne doivent pas créer d'installations permanentes.
2	Utriculaire à fleur inversée	I	x	Espèces en péril	Conserver intacte une bande riveraine de 20 m et interdiction de cueillette.
3	Héronnière (RADF)	I	78 (7 ha terrestres)	Habitat d'espèces d'importance régionale	Le site d'une héronnière et les 200 m intérieurs de la bande de 500 m qui entoure le site doivent être laissés intacts. Dans les 300 m suivants, nul ne peut effectuer des travaux d'abattage ou de récolte d'arbres, de construction ou d'amélioration de chemins, d'aménagement ou d'utilisation de sablière, de remise en production forestière, d'application de phytocides, d'élagage ou de drainage forestier entre le 1er avril et le 31 juillet de chaque année. À l'extérieur de cette période, un chemin peut être construit ou amélioré mais la chaussée d'un tel chemin ne peut toutefois excéder une largeur de 5,5 m.
4	Frayères	I	417	Habitat d'espèces d'importance régionale	Aucune intervention dans les 20 m de bande riveraine. Intervention préventive en fonction du peuplement dans les

					60m suivant la bande riveraine. Pas de chemin à moins de 100m d'une frayère, sauf s'il s'agit d'un chemin d'hiver non carrossable. Aucune nouvelle traverse de cours d'eau entre la frayère et le réservoir Gouin.
5	Refuges biologiques (RADF)	I et III	2994	Écosystèmes menacés et rares	Protection intégrale
6	Milieus humides d'intérêt (MHI)	I	1300	Habitat d'espèces d'importance régionale	Protection intégrale
7	Grandes forêts non fragmentées (massif forestier)	II	8522	Paysage forestier non fragmenté de plus de 1000 ha	Aucune intervention avant 2018. À partir de 2018, maintien de plus de 70% du territoire en couvert C de 7m et plus en tout temps en y permettant la coupe partielle. Les coupes de régénérations peuvent être effectuées dans une portion inférieure à 30%.
8	Aire d'hivernage pour les orignaux	I et V	548	Habitat d'espèces d'importance régionale et culturelle	Aucune intervention à l'intérieur des aires d'hivernage.
9	Site de sépulture autochtone	V	1.4	Aires boisées essentielles à l'identité culturelle des communautés locales	Aucuns travaux d'aménagement et de construction de chemin sur les sites de sépulture. Conserver une lisière boisée de 30 m de large autour des sites de sépulture. La récolte du tiers des tiges de 10 cm et plus est permise dans la lisière boisée.
10	Site archéologique (RADF)	V	4	Aires boisées essentielles à l'identité culturelle des communautés locales	Aucuns travaux d'aménagement et de construction de chemin sur les sites archéologique

Figure 20 Localisation des FHVC sur le territoire de l'UAF 26-51 et de la réserve forestière 43-001



7 Programme de suivi des FHVC et de leurs valeurs

Un programme de suivi des FHVC est en place et est sous la responsabilité de l'aménagiste forestier. Ce programme a pour objectif d'évaluer le respect des modalités d'intervention proposées dans ce rapport, et ce sur une base annuelle et lorsqu'un suivi est applicable. La participation des parties intéressées est également mise à contribution lors des rencontres annuelles, si requises. Les commentaires et propositions sont analysés et inclus dans les suivis. Sur une base quinquennale, l'efficacité des modalités d'intervention est évaluée afin de s'assurer que celles-ci répondent aux objectifs de protection des valeurs identifiées. Le suivi se fait à partir d'objectifs/cibles qui sont déterminés en fonction des valeurs à protéger. Les résultats sont intégrés au programme de suivi FSC qui est annexé au Plan général d'aménagement forestier.

8 Consultation des parties intéressées

Conformément au Critère 9.2 de la Norme FSC boréale, Scierie Opitciwan a invité les parties intéressées à participer et à commenter l'aménagement forestier réalisé sur le territoire. Cette consultation était également l'occasion de présenter les FHVC. Les commentaires recueillis ont été analysés et, lorsque pertinents, intégrés aux FHVC. Il est possible de consulter les comptes rendus des consultations des parties intéressées au bureau de Scierie Opitciwan ou en contactant le responsable de l'aménagement forestier.

9 Références

BARRETTE, M. et BÉLANGER, L. 2007. *Reconstitution historique du paysage préindustriel de la région écologique des hautes collines du Bas-Saint-Maurice*. Can. J. For. Res. 37(7): 1147-1160 <http://dx.doi.org/10.1139/x06-306>

BERG, A., B. EHNSTROM, L. GUSTAFSSON, T. HALLINGBACK, M. JONSELL et J. WESLIEN. 1994. *Threatened plant, animal, and fungus species in Swedish forest : distribution and habitats associations*. Conservation Biology, 8: 718-731.

BOISSEAU, G. Août 2008. Forêts de haute valeur de conservation. Région du Bas-Saint-Laurent. 113 p et annexes.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). 2008. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec*. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 180 p.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). Mai 2008. *Extraction du système de données pour le territoire des régions naturelles B1, C1, C2, C3, C4, C5, C6 et C8*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 758 pages.

CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec). 2005. *Fiches sur la sensibilité des plantes menacées ou vulnérables à l'égard des travaux de foresterie*. 750 pages. Disponible sur ce site : <http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/produits.htm>

COSEPAC. 2008. *Espèces sauvages canadiennes en péril* (mise à jour de décembre 2008). Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. 98 p.

DARVEAU, M. et A. DESROCHERS. 2001. *Le bois mort et la faune vertébrée, État des connaissances au Québec*. Université Laval, Sainte-Foy. 37 p.

DIGNARD, N., L. COUILLARD, J. LABRECQUE, P. PETITCLERC et B. TARDIF. 2008. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables. Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Mauricie*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 234 p.

FERRON, J., R. COUTURE et Y. LEMAY. 1996. *Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune*. Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy. 206 pages.

FREEDMAN, B., V. ZELAZNY, D. BEAUDETTE, T. FLEMING, S. FLEMMING, G. FORBES, S. JERROW, G. JOHNSON et S. WOODLEY. 1996. *Biodiversity implications of changes in the*



quantity of dead organic matter in managed forests. Environmental Reviews, 4.: 238-265.

FSC. 2004. *Norme boréale nationale.* Norme approuvée, 6 août 2004. Groupe de travail du Canada, 211 p.

GILBERT, A. 2007. *Sélection et développement d'un réseau de refuges biologiques dans une matrice forestière intensivement aménagée.* Mémoire de maîtrise présenté à l'Université du Québec à Rimouski. 41 pages.

McCOMB, W.C. et LINDENMAYER. 1999. *Dying, Dead, and Down trees.* In Hunter, M. L., Jr. 1999. *Maintaining biodiversity in forest ecosystems.* Cambridge University Press, Cambridge, England. 698 pp.

MDDEFP, 2012. *Portrait du réseau d'aires protégées du Québec. Analyse de carence écorégionale. Région administrative de la Mauricie, version 1.4.* Québec.

SIITONEN, J. 2001. *Forest management, coarsewoodydebris and saproxylicorganisms : Fennoscandian boreal forest as an example.* Ecological Bulletin, 49: 11-41.

TARDIF, B., G. LAVOIE ET Y. LACHANCE. 2005. *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables.* Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 p.

THIBAUT, D. 2011. *Identification des forêts de haute valeur pour la conservation (FHVC UAF 043-51. Plani-Forêt, 76 pages et annexes*

THOMPSON, I.D. et W.J. CURRAN. 1995. *Habitat suitability for marten of second-growth balsam fir forests in Newfoundland.* Canadian Journal of Zoology, 73: 2059-2064

TUCKER, G.M., M.I. EVANS. 1997. *Habitats for Birds in Europe: A Conservation Strategy for the Wider Environment.* Birdlife International (BirdLife Conservation series No 6), Cambridge.



Sites Internet

Cadres écologiques du territoire

Cadre écologique de référence du MDDEFP

<http://www.MDDEFP.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/concept.htm>

Cadre écologique du Canada

<http://www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/Framework/NarDesc/TOC.cfm>

Écozones du Canada

<http://www.ccea.org/ecozones/fr/intro.html>

Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones.jsp>

Données forestières

Bureau du forestier en chef (fiche synthèse des UAF)

<http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/resultats.asp>

Ministère des Ressources naturelles (données statistiques)

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#2>

Critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp>

Espèces en situation précaire et habitats fauniques essentiels

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

<http://www.cdpnq.gouv.qc.ca/mission.htm>

Liste des espèces floristiques en situation précaire au Québec

http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/1/121/Flore/flore_liste.asp

Liste des espèces fauniques en situation précaire au Québec

http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/1/121/Faune/Faune_liste.asp

Liste des espèces sauvages canadiennes en péril

http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/rpt/rpt_csar_f.pdf



Liste rouge de l'UICN

<http://www.iucnredlist.org/>

Aires de conservation

Aires protégées sur terres publiques au Québec

http://www.MDDEFP.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/terres-pub.htm

Réserves de la biosphère au Canada

<http://www.unesco.ca/fr/activite/sciences/biospheres.aspx>

Site de la Convention de RAMSAR sur les zones humides d'importance internationale

<http://www.ramsar.org/>

Liste des sites RAMSAR

<http://www.wetlands.org/rsis/>

Sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO

<http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/ca>

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) au Québec

http://www.naturequebec.org/zico/index1_lno.htm

Plan régional de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes, région de la Mauricie :

<http://www.canards.ca/province/qc/plansreg/pdf/r04txtv1.pdf>

Massif forestier intact

Intact Forest Landscape (IFL)

<http://www.intactforests.org/>

Global Forest Watch Canada

<http://www.globalforestwatch.ca/index.htm>

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) au Québec

<http://www.MRN.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jsp>

Eau potable

Réseaux municipaux de distribution

<http://www.MDDEFP.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp>



Communautés autochtones

Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, statistiques des populations autochtones du Québec 2007 :

<http://www.autochtones.gouv.qc.ca/nations/population.htm>

Communauté attikamek d'Obedjiwan

<http://www.opitciwan.ca/>

Conseil de la Nation Attikamek

<http://www.atikamekwsipi.com/>